

PROGRAMME D'ACTIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE



Carte d'identité de la Ville de Rueil-Malmaison

Région : Île-de-France

Département : Hauts de Seine

Membre de la Communauté d'Agglomération du Mont-Valérien

80 425 habitants en 2011

Commune la plus étendue des Hauts-de-Seine (92)

1 454 hectares constitués d'un tiers d'espaces verts et naturels,
dont le 1^{er} Parc Naturel Urbain

110 km de voirie

Ville 4 fleurs au concours national des villes fleuries

Ville Impériale

En 2013

30 639 salariés

1 240 entreprises tertiaires

973 commerçants

564 associations



Remerciements

La Ville remercie pour leur contribution à la démarche de concertation et à l'élaboration de l'Agenda 21 saison 2 :

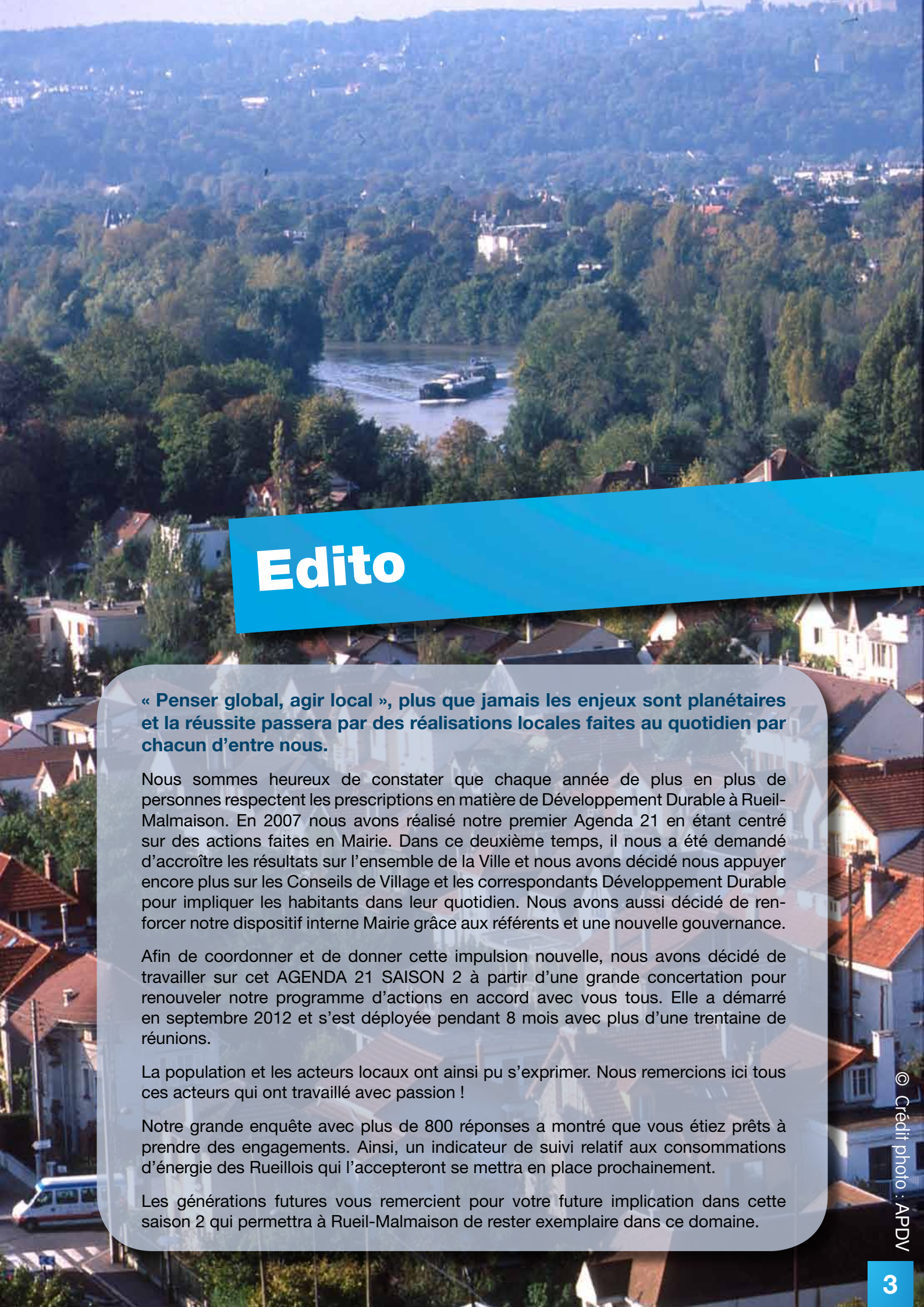
Les Rueillois
Les correspondants Développement Durable des
conseils de village
Les représentants des associations
Les représentants du Conseil Municipal des Jeunes

Les agents municipaux et les référents Développement
Durable des services, les agents de la Communauté
d'Agglomération du Mont Valérien

Les représentants d'entreprises du territoire
Les représentants des conseils syndicaux, bailleurs
et amicales des locataires

La Ville remercie également :
- La Région Ile-de-France
- Auxilia, bureau d'étude en développement durable
- Rueil TV

Service Développement Durable : Pilotage et coordination du programme d'actions
01 41 39 08 96 - developpementdurable@mairie-rueilmalmaison.fr



Edito

« Penser global, agir local », plus que jamais les enjeux sont planétaires et la réussite passera par des réalisations locales faites au quotidien par chacun d'entre nous.

Nous sommes heureux de constater que chaque année de plus en plus de personnes respectent les prescriptions en matière de Développement Durable à Rueil-Malmaison. En 2007 nous avons réalisé notre premier Agenda 21 en étant centré sur des actions faites en Mairie. Dans ce deuxième temps, il nous a été demandé d'accroître les résultats sur l'ensemble de la Ville et nous avons décidé nous appuyer encore plus sur les Conseils de Village et les correspondants Développement Durable pour impliquer les habitants dans leur quotidien. Nous avons aussi décidé de renforcer notre dispositif interne Mairie grâce aux référents et une nouvelle gouvernance.

Afin de coordonner et de donner cette impulsion nouvelle, nous avons décidé de travailler sur cet AGENDA 21 SAISON 2 à partir d'une grande concertation pour renouveler notre programme d'actions en accord avec vous tous. Elle a démarré en septembre 2012 et s'est déployée pendant 8 mois avec plus d'une trentaine de réunions.

La population et les acteurs locaux ont ainsi pu s'exprimer. Nous remercions ici tous ces acteurs qui ont travaillé avec passion !

Notre grande enquête avec plus de 800 réponses a montré que vous étiez prêts à prendre des engagements. Ainsi, un indicateur de suivi relatif aux consommations d'énergie des Rueillois qui l'accepteront se mettra en place prochainement.

Les générations futures vous remercient pour votre future implication dans cette saison 2 qui permettra à Rueil-Malmaison de rester exemplaire dans ce domaine.

Notre ville s'engage

1. Qu'est-ce que le Développement Durable

A - Vers une nouvelle forme de développement	8
B - L'Agenda 21, l'implication de l'ensemble d'un territoire en faveur du Développement Durable	10
C - Notre Agenda 21 saison 2	11

2. Le déroulement de la démarche Agenda 21 à Rueil-Malmaison

A - Historique de la démarche	12
B - La concertation au cœur de l'Agenda 21 saison 2	14

Notre ville agit

Orientation stratégique 1 :

Rueil améliore le cadre de vie des habitants

• <i>Projet prioritaire 1-1</i>	Développer et améliorer les cheminements piétons pour favoriser l'accessibilité tout public	18
• <i>Projet prioritaire 1-2</i>	Travailler sur la prévention des risques naturels	20
• <i>Projet prioritaire 1-3</i>	Lutter contre les sources de pollution	21

• <i>Projet prioritaire 1-4</i>	Poursuivre les efforts pour une offre de commerces de proximité	22
• <i>Projet prioritaire 1-5</i>	Accentuer l'intégration du Développement Durable dans les projets d'aménagement	23
• <i>Projet prioritaire 1-6</i>	Développer la citoyenneté dans les espaces publics	24

Orientation stratégique 2 : *Rueil favorise la cohésion sociale*

• <i>Projet prioritaire 2-1</i>	Encourager les entreprises à se fédérer autour du Développement Durable	28
• <i>Projet prioritaire 2-2</i>	Faciliter l'implantation des entreprises innovantes et aux activités permettant le Développement Durable	29
• <i>Projet prioritaire 2-3</i>	Concourir à une meilleure connaissance de l'entreprise pour une meilleure intégration	30
• <i>Projet prioritaire 2-4</i>	Développer les activités et événements favorisant la rencontre entre générations pour un Développement Durable	31
• <i>Projet prioritaire 2-5</i>	Poursuivre les efforts relatifs à l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite	32
• <i>Projet prioritaire 2-6</i>	Promouvoir l'économie sociale et solidaire	33
• <i>Projet prioritaire 2-7</i>	Développer des achats publics socialement responsables	34
• <i>Projet prioritaire 2-8</i>	Développer les actions en faveur de l'emploi local	35
• <i>Projet prioritaire 2-9</i>	Développer pour tous l'accès à l'information et à la culture	36

Orientation stratégique 3 : *Rueil s'engage contre le changement climatique*

• <i>Projet prioritaire 3-1</i>	Poursuivre et développer une stratégie globale pour favoriser l'usage du vélo	40
• <i>Projet prioritaire 3-2</i>	Améliorer l'offre de transports collectifs, quantitativement et qualitativement	42
• <i>Projet prioritaire 3-3</i>	Accompagner et soutenir les démarches privées de maîtrise énergétique dans l'habitat	43
• <i>Projet prioritaire 3-4</i>	Développer l'exemplarité en interne en poursuivant la politique de performance énergétique des bâtiments publics et dans le domaine de la mobilité	44
• <i>Projet prioritaire 3-5</i>	Maîtriser les consommations électriques pour l'éclairage public et inciter à la réduction de celles des entreprises	46

Orientation stratégique 4 :

Rueil préserve et valorise les ressources naturelles

• <i>Projet prioritaire 4-1</i>	Améliorer le tri des déchets par de meilleurs services	50
• <i>Projet prioritaire 4-2</i>	Réduire la production de déchets par la prévention	51
• <i>Projet prioritaire 4-3</i>	Sensibiliser et inciter les habitants à favoriser une consommation de produits locaux et de saison	52
• <i>Projet prioritaire 4-4</i>	Optimiser la gestion de l'eau dans un objectif de réduction de consommation	53
• <i>Projet prioritaire 4-5</i>	Poursuivre l'engagement de la Ville en faveur de la biodiversité et des espaces verts tout en favorisant l'implication du grand public	54
• <i>Projet prioritaire 4-6</i>	Préserver et valoriser le patrimoine naturel existant	56
• <i>Projet prioritaire 4-7</i>	Mettre en œuvre des projets éco-responsables	58
• <i>Projet prioritaire 4-8</i>	Développer l'e-administration pour réduire les consommations de papiers et consommables	60

Orientation stratégique 5 :

Rueil sensibilise au Développement Durable tous les acteurs locaux

• <i>Projet prioritaire 5-1</i>	Former les habitants au Développement Durable et développer des animations spécifiques en lien avec l'Agenda 21	64
• <i>Projet prioritaire 5-2</i>	Poursuivre et améliorer la communication éco-responsable en interne des services municipaux	66
• <i>Projet prioritaire 5-3</i>	Développer l'éco-responsabilité des associations	68
• <i>Projet prioritaire 5-4</i>	Renforcer la pédagogie autour du recyclage et de la réduction à la source des déchets	69
• <i>Projet prioritaire 5-5</i>	Poursuivre l'animation de réseaux autour du Développement Durable	70

Notre ville évalue

1. Une politique d'évaluation	73
2. Indicateurs de suivi	74
3. Un indicateur permettant de mesurer l'engagement des habitants !	75

Notre ville s'engage

*une politique,
5 orientations stratégiques,
33 projets prioritaires*

1. Qu'est-ce que le Développement Durable ?

- A - Vers une nouvelle forme de développement
- B - L'Agenda 21, l'implication de l'ensemble d'un territoire en faveur du Développement Durable
- C - Notre Agenda 21 saison 2

2. Le déroulement de la démarche Agenda 21 à Rueil-Malmaison

- A - Historique de la démarche
- B - La concertation au cœur de l'Agenda 21 saison 2

1. QU'EST-CE QUE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

A - Vers une nouvelle forme de développement...

Le concept de Développement Durable a émergé au début des années 70, et a fait l'objet d'une première définition en 1987 au sein du rapport Brundtland « Notre avenir à tous », publié par la Commission des Nations Unies :

“ un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ”



Le Développement Durable propose une autre façon de concevoir le développement donnant autant d'importance à **l'efficacité économique, l'équité sociale, et la préservation de l'environnement.**

A ces trois dimensions on ajoute généralement **la gouvernance** qui répond aux exigences de transparence, de démocratie et de participation.

Nous sommes tous invités, citoyens du monde, à répondre à nos besoins immédiats (se nourrir, se loger, être en bonne santé, etc.) tout en tenant compte des générations qui nous succéderont qui, elles aussi, auront besoin de répondre à ces besoins essentiels. Notre responsabilité est engagée pour laisser aux générations futures un environnement sain dans lequel elles pourront trouver la nourriture, l'eau, les paysages et la biodiversité dont nous profitons nous-mêmes aujourd'hui.

Cinq finalités ont été reconnues et mises en avant dans un certain nombre de déclarations et de textes internationaux, fondateurs du Développement Durable. Ces cinq finalités permettent une expression plus concrète de la cohérence et de la transversalité recherchées dans les projets de territoire de Développement Durable :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Quelques dates clés témoignant de la prise de conscience de l'importance d'un Développement Durable à l'échelle **mondiale**, **européenne** et **nationale** :

1968

Création du club de Rome

1971

Premier ministère de la protection de la nature et de l'environnement

1972

1^{er} Sommet de la Terre à Stockholm

1987

Rapport Brundtland

1992

2^{ème} sommet mondial des Nations-Unies à Rio

1997

Protocole de Kyoto

2001

Stratégie européenne de Développement Durable

2002

Sommet Mondial du Développement Durable à Johannesburg

2003

Stratégie nationale pour le Développement Durable

2007

Lancement du Grenelle de l'environnement

2009

Loi Grenelle 1

2010

Loi Grenelle 2 détaillant les modalités d'application du Grenelle I

2012

Rio +20

Plus d'infos...

" 3 fois 20 "

Les engagements de l'Union Européenne en matière de lutte contre le changement climatique :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de **20%** en 2020 par rapport au niveau de 1990.
- Consommer **20%** d'énergie primaire ou d'origine renouvelable en 2020 au niveau de l'Union Européenne.
- Réaliser **20%** d'économies d'énergie en 2020 (par rapport à un scénario de référence) au niveau de l'Union Européenne.

Le Grenelle de l'Environnement, les engagements français

Les représentants de l'Etat et de la société civile se sont réunis pour la première fois afin de définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Le rapport issu des travaux préparatoires sert de base à la stratégie nationale de Développement Durable.

B - L'Agenda 21, l'implication de l'ensemble d'un territoire en faveur du Développement Durable

En 1992, a lieu le Sommet de la Terre (Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et sur le Développement), à Rio au Brésil, événement qui marque l'officialisation du concept de Développement Durable. Cette conférence va réellement lancer une dynamique de Développement Durable à l'échelle plus locale. L'Agenda 21 fait partie des outils qui en permettent la déclinaison.

*Penser global,
agir local*

Pourquoi un « agenda » ?

c'est un programme d'actions inscrit dans le temps

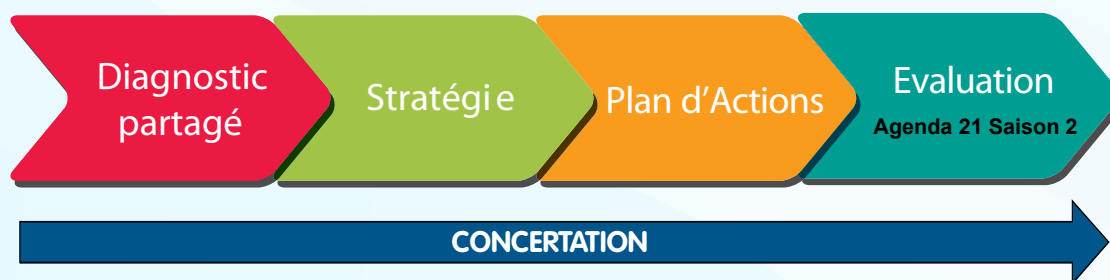
Pourquoi « 21 » ?

Pour le 21^{ème} siècle : le Développement Durable a été décrété enjeu du 21^{ème} siècle, à Rio.

L'objectif d'un Agenda 21 est la mise en place d'une politique en faveur du Développement Durable fondée sur les réalités et le contexte du territoire communal s'appuyant sur une large concertation avec la population et les acteurs locaux.

Ce programme d'actions locales, qui concilie les activités économiques, sociales et environnementales, engage l'avenir de notre ville.

Conformément à la stratégie nationale de Développement Durable, définie par le Ministère du Développement Durable, l'Agenda 21 de Rueil-Malmaison respecte un mode opératoire bien défini. La démarche d'Agenda 21 repose en effet sur quatre étapes chronologiques essentielles :



- **Un diagnostic partagé** : il s'agit d'un état des lieux du territoire communal et de ses points forts et faibles en matière de Développement Durable. Cet état des lieux est partagé avec les habitants et les acteurs locaux qui enrichissent la démarche de leur propre vision du territoire. A Rueil-Malmaison et dans le cadre de l'Agenda 21 saison 2, cette étape a été complétée par l'évaluation indépendante des résultats du 1^{er} Agenda 21, faite en 2011.
- **Une stratégie** : elle correspond aux objectifs à atteindre. A Rueil-Malmaison, ces objectifs intitulés projets prioritaires, ont été définis par les élus lors de séances de travail en octobre 2012 et en janvier 2013.
- **Un plan d'actions** : il s'agit des actions qui vont permettre de mettre en œuvre les projets prioritaires de façon opérationnelle. L'Agenda 21 saison 2 de Rueil-Malmaison compte 123 actions dont la faisabilité technique a été définie par les services municipaux.
- **L'évaluation** : il s'agit de vérifier l'efficacité des moyens et des actions mis en œuvre. La concertation lors de l'Agenda 21 saison 2 a débouché sur une série d'indicateurs représentatifs permettant d'en évaluer la mise en œuvre. Ainsi, et selon un principe d'amélioration continue, les services municipaux seront amenés à mesurer la pertinence des actions entreprises afin de pouvoir éventuellement en faire évoluer la teneur.

Enfin, composante transversale de la démarche, une concertation à tous les niveaux a été déployée afin d'ouvrir le débat le plus largement possible et recueillir les contributions des Rueilloises et des Rueillois.

C - Notre Agenda 21 saison 2

L'Agenda 21 saison 2 de Rueil-Malmaison est composé de 5 orientations stratégiques, qui déclinent à l'échelle locale les finalités de la stratégie nationale de Développement Durable.



1^{er} orientation stratégique : ***Rueil améliore le cadre de vie des habitants***

Continuer à faire de Rueil-Malmaison une ville durable, tournée résolument vers l'avenir tout en garantissant le bien-vivre à ses habitants.

2^{ème} orientation stratégique : ***Rueil favorise la cohésion sociale***

Assurer le lien social entre tous les habitants en soutenant notamment l'emploi local et l'accès à la connaissance.



3^{ème} orientation stratégique : ***Rueil s'engage contre le changement climatique***

Répondre aux enjeux globaux en matière de maîtrise et de transition énergétique.

4^{ème} orientation stratégique : ***Rueil préserve et valorise les ressources naturelles***

Défendre pour nos enfants la qualité du patrimoine environnemental de notre ville et de ses ressources naturelles.

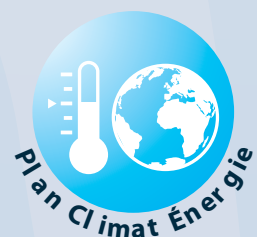


5^{ème} orientation stratégique : ***Rueil sensibilise au Développement Durable tous les acteurs locaux***

Sensibiliser chacun d'entre-nous au Développement Durable en favorisant les synergies entre les forces vives du territoire.

Le PCET – Plan Climat Energie Territorial – est un programme d'actions visant à la maîtrise énergétique, conduit en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Mont-Valérien. Il constitue le volet « climat-énergie » de notre Agenda 21.

Tout au long du document, ce logo identifiera les actions PCET.



2. LE DÉROULEMENT DE LA DÉMARCHE AGENDA 21 À RUEIL-MALMAISON

A - Historique de la démarche

En 2001, Rueil-Malmaison a été une des premières communes de la région parisienne à s'engager dans une démarche de Développement Durable avec la rédaction de son premier Agenda 21, reconnu par le Ministère du Développement Durable "Agenda 21 local" en décembre 2007.

Création du réseau de correspondants Développement Durable des Conseils de Village.



2006

Lancement en 2009 des Rendez-vous du Développement Durable organisés par la Ville, salon annuel où des professionnels, associations ou institutionnels, proposent des solutions concrètes aux habitants pour améliorer leur quotidien



2009

Le service Développement Durable de Rueil-Malmaison anime 8 Points-Rencontre de septembre à décembre 2012 sur le thème de l'Agenda 21 lors d'événements et sur le marché.



septembre / décembre

2012

2001

Rueil-Malmaison devient une ville pilote sur le 92 en s'engageant dans le Développement Durable et en choisissant la Mairie comme lieu d'expérimentation et d'innovation.

2007



Rueil-Malmaison publie son premier Agenda 21 comprenant 5 orientations, 34 projets prioritaires et 172 actions. L'Agenda 21 de Rueil-Malmaison est reconnu par le Ministère du Développement Durable.

juin
2012



Rueil-Malmaison lance officiellement son 2^{ème} programme Agenda 21.

L'élaboration de l'**Agenda 21 saison 2** s'est articulée autour d'une large concertation avec les habitants, les agents et tous les acteurs du territoire, invités à se projeter dans l'avenir, à identifier les défis et à définir les grandes orientations de progrès. Cette participation a été organisée par la Ville d'octobre 2012 à février 2013 et a abouti à la formalisation d'un plan d'actions, sur la base des propositions faites par les habitants et d'un arbitrage rendu par les élus municipaux.



© Crédit photo PM

Lancement de la phase de concertation avec le grand public et les acteurs locaux.

Ont été réunis successivement : les correspondants Développement Durable des Conseils de Village, le Conseil Municipal des Jeunes, les entreprises, les agents référents au sein des services municipaux, les représentants d'associations, les bailleurs et conseils syndicaux...



© Crédit photo PM

Animation de 4 réunions de travail avec les habitants et les acteurs locaux afin de co-construire le plan d'actions

Deuxième réunion de travail le 13 février 2013 avec les entreprises de Rueil-Malmaison

octobre
2012



© Crédit photo CS

1^{er} octobre 2012, premier des deux séminaires de travail organisé avec les élus de la ville pour définir la stratégie du 2^{ème} Agenda 21

décembre
2012



Succès de l'enquête d'opinion diffusée par la Ville entre octobre et décembre : 812 répondants et plus de 1000 réponses aux questions ouvertes (commentaires et propositions d'actions)

janvier / février
2013

avril
2013



© Crédit photo CS

Validation du programme d'actions du 2^{ème} Agenda 21 en comité de pilotage

B- La concertation au cœur de l'Agenda 21 saison 2



Objectif essentiel de la démarche, la concertation menée à tous les niveaux a permis d'associer le plus en amont possible de l'Agenda 21 les habitants comme les acteurs locaux. Rueilloises et Rueillois ont ainsi eu la parole pour imaginer et construire le Développement Durable de leur ville lors de différents événements d'octobre 2012 à février 2013 : points-rencontre lors d'événements, grande enquête publique, réunions de travail, etc.

Et le succès fut au rendez-vous car ce sont au final près d'un millier d'habitants qui ont contribué par leurs propositions à la démarche !

Des Points-Rencontre pour aller au devant des habitants

8 Points-Rencontre ont été animés durant la fin d'année 2012 par les agents du Service Développement Durable accompagnés par les élus et les correspondants Développement Durable sur des marchés de quartier ou lors d'événements tels que la Fête des Vendanges. Ces temps ont été l'occasion d'apporter une information claire et concrète sur le Développement Durable tout en recueillant le témoignage précieux des Rueillois.



© Crédit photo SDD



© Crédit photo PM



© Crédit photo SDD



© Crédit photo SDD



© Crédit photo SDD



© Crédit photo SDD



© Crédit photo SDD

Une grande enquête publique pour recueillir la vision du plus grand nombre

L'enquête diffusée largement auprès de tous les Rueillois visait à mieux connaître leur opinion quant aux projets municipaux en matière de Développement Durable et à identifier leurs priorités pour les années à venir. A ce titre, plus de 800 personnes ont répondu à l'enquête, un résultat très positif par rapport aux retours d'enquêtes similaires, ce qui traduit une mobilisation importante tant quantitative que qualitative.

Des réunions de travail réunissant les acteurs locaux



Plusieurs réunions de travail ont été spécifiquement animées avec les acteurs locaux pour obtenir leur expertise en la matière. Les élus du Conseil Municipal des Jeunes, des représentants d'entreprises locales en partenariat avec l'association Dynamics, les Correspondants Développement Durable des Conseils de Village, les agents municipaux ont tous participé à la démarche en partageant leur vision du Développement Durable et en enrichissant la démarche de nombreuses propositions d'actions.



Pour aboutir à 33 projets prioritaires et 123 actions



La concertation a abouti en février 2013 à de très nombreuses propositions d'actions. Chacune fut analysée sous l'angle de la faisabilité. Si les services municipaux ont l'habitude d'évaluer les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une action, tant humains que budgétaires ou techniques, cet exercice a aussi été réalisé avec des citoyens volontaires.

Dans des groupes de travail, ils ont en effet pu s'exercer à définir de façon concrète et opérationnelle plusieurs propositions d'actions, les objectifs escomptés et les besoins nécessaires, tout en s'essayant à la formulation d'un avis collégial !

A la suite d'un arbitrage rendu par les élus sur la base des éléments de faisabilité technique et budgétaire et d'une consolidation des services municipaux, 33 projets prioritaires et 123 actions ont été retenus. Ces 123 actions regroupent à la fois des actions en cours de réalisation et d'autres à mettre en œuvre sur du long terme. En cours de mise en œuvre, certaines seront à compléter ou à adapter selon la situation. Celles-ci ne sont pas toutes détaillées dans ce document.

Dès la mise en œuvre de ce programme, des actions de communication seront mises en place de façon régulière et interactive. Cette communication permettra de faire des points d'avancement sur l'ensemble des actions.

Vos commentaires et autres propositions pouvant enrichir la démarche sont évidemment les bienvenus !



L'équipe du service Développement Durable

Notre ville agit

Orientation Stratégique

1

Rueil améliore le cadre de vie des habitants

- *Projet prioritaire 1-1*
Développer et améliorer les cheminements piétons pour favoriser l'accessibilité tout public
- *Projet prioritaire 1-2*
Travailler sur la prévention des risques naturels
- *Projet prioritaire 1-3*
Lutter contre les sources de pollution
- *Projet prioritaire 1-4*
Poursuivre les efforts pour une offre de commerces de proximité
- *Projet prioritaire 1-5*
Accentuer l'intégration du Développement Durable dans les projets d'aménagement
- *Projet prioritaire 1-6*
Développer la citoyenneté dans les espaces publics

1 Rueil améliore le cadre de vie des habitants

Depuis plusieurs années, les préoccupations environnementales et le Développement Durable sont au cœur des politiques urbaines menées par la Ville de Rueil-Malmaison. Elles se traduisent dans l'aménagement du cadre de vie des habitants de notre ville avec en particulier la poursuite du développement des commerces de proximité pour limiter les déplacements, rendre les circulations douces encore plus agréables, mais aussi la lutte contre les pollutions et les nuisances présentes sur le territoire.

L'Agenda 21 saison 2 vise à poursuivre et à accentuer cette démarche avec comme cible du dispositif une écocitoyenneté qui développe le "mieux vivre ensemble".

La participation active de chacun est essentielle pour atteindre cet objectif et s'orienter, ensemble, vers une meilleure qualité de vie.



Projet prioritaire 1-1

Développer et améliorer les cheminements piétons pour favoriser l'accessibilité tout public



CONTEXTE

L'espace public doit pouvoir permettre à tout un chacun de se repérer et s'orienter, de se déplacer pour accéder à un service public ou privé mais aussi de rencontrer d'autres personnes et se reposer ; le tout dans une ambiance sécurisante et sécurisée.

La ville de Rueil-Malmaison développe déjà les circulations douces, qui visent à donner une alternative agréable à l'usage de la voiture. C'est pourquoi de nombreux aménagements sont mis en place en faveur des piétons : 45 km de zones piétonnes, 2,4 km linéaires de zone de rencontre, 8km linéaires de voies piétonnes et pistes indiennes sécurisant les déplacements des scolaires, aménagements de trottoirs en faveur des personnes à mobilité réduite, etc. La ville de Rueil-Malmaison souhaite conforter ces actions.

56%

des voiries communales
sont en « zone 30 »

ACTIONS

- Poursuivre le développement des zones piétonnes et zones de rencontre
- Développer les cheminements piétons pour les trajets quotidiens et mieux informer sur les distances, temps de parcours et lieux
- Inciter à se rendre à l'école à pied (via la réfection des pistes indiennes, l'information et la promotion d'initiatives comme Pédival dans les conseils d'écoles)
- Accompagner le développement de Pédival
- Réduire l'utilisation des cars scolaires pour les déplacements courts

OBJECTIFS

- Stimuler les déplacements « alternatifs » pour préserver le cadre de vie des Rueillois et limiter les nuisances urbaines
- Participer à l'effort national de réduction des émissions polluantes des transports
- Permettre un partage de l'espace public plus équilibré entre piétons, cyclistes et automobilistes



© Crédit photo ADPV

*Moi aussi,
j'agis...*

*Je privilégie la
marche à pied
pour mes petits
trajets.*

*En tant que parent d'élève,
je participe régulièrement
à l'accompagnement
à pied des enfants
de mon quartier
vers l'école.*

Des zones piétonnes et de rencontre

Par souci d'apaisement de la circulation et de partage sécurisé de l'espace public, la Ville a aménagé des zones prioritaires aux piétons nommées « Aire priorité piétons » et limitées à 10km/h, précédant ainsi l'entrée en vigueur de la réglementation en la matière.

La Ville poursuit l'aménagement de nouvelles zones piétonnes et de rencontre sur les centralités des villages, après un recensement des rues concernées et une mise à jour de la signalisation.

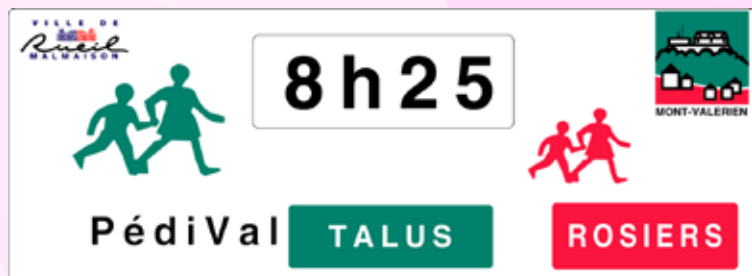
Piste indienne



© Crédit photo ADPV

Les temps de parcours pour les cheminements piétons

L'information est essentielle pour permettre de déterminer son itinéraire, apprécier les distances et le temps de parcours. La Ville a la volonté d'aider les Rueillois dans leurs déplacements à pied, en leur apportant une meilleure information et en améliorant la signalétique. Pour cela, la Ville va recenser les panneaux existants, en ajouter si besoin et y faire figurer les temps de parcours.



Qu'est-ce que Pédival ?

C'est le... bus de ramassage scolaire à pied du village Mont-Valérien ! Les écoliers se rassemblent à des arrêts identifiés par des panneaux, où ils retrouvent des parents qui les accompagnent à l'école. Aujourd'hui, le village Mont-Valérien, compte deux lignes Pédival actives. La Ville soutient cette initiative afin de développer des lignes de transport pédestre autour des autres établissements scolaires. Cela nécessite un encadrement minimum de parents volontaires.



Projet prioritaire 1-2

Travailler sur la prévention des risques naturels



CONTEXTE

Les risques naturels, selon leur nature et leur intensité, peuvent avoir de très lourdes conséquences sanitaires, financières et économiques, tant pour la ville que pour les entreprises du territoire et les habitants. En matière d'inondation, une crue de la Seine comparable à celle de 1910 pourrait encore se produire aujourd'hui. Pour prévenir et limiter les dégâts, la ville de Rueil-Malmaison se prépare, de manière à pouvoir réagir efficacement face aux aléas. La ville est déjà munie d'un Plan de Prévention contre les Risques d'Inondation (PPRI) qui définit des règles strictes pour limiter l'exposition au risque. Un Plan Communal de Sauvegarde spécifique au risque d'inondation est également en cours d'élaboration pour faire face à une telle situation si elle se produisait, et ainsi mieux protéger les Rueillois concernés.

21%

de la surface du territoire
concernés par le risque inondation

OBJECTIF

Pouvoir réagir de manière efficace en cas d'inondation majeure pour protéger les biens et les personnes



ACTION

Produire un plan de gestion abouti du risque inondation



*Moi aussi,
j'agis...*

*Je m'informe sur
les risques auxquels
est soumise mon
habitation ou mon
entreprise.*



Projet prioritaire 1-3

Lutter contre les sources de pollution

CONTEXTE

Nous avons tous besoin d'air pour respirer, et si possible de bonne qualité. C'est une évidence, et pourtant les choses sont loin d'être simples. Aujourd'hui, les activités humaines génèrent encore trop de polluants atmosphériques principalement dans les domaines de l'industrie ou de la consommation de carburants, malgré les progrès technologiques réalisés. Les conséquences sur la santé sont multiples et les effets varient en fonction de la sensibilité des personnes et de leur situation. Les enfants, les personnes âgées, les asthmatiques, les insuffisants respiratoires, sont très sensibles aux variations de la qualité de l'air. Pour des durées d'exposition longues, à des doses faibles mais répétées, de nombreuses études épidémiologiques concordent sur l'existence d'un facteur de risque dû à la pollution urbaine respirée au quotidien, avec un impact réel sur la santé.

A Rueil, des initiatives ont déjà été engagées, comme la création d'un Observatoire de la qualité de l'Air, géré par AIRPARIF, qui permet de connaître en quasi temps réel l'état de la qualité de l'air aux abords de l'A86 et permet ainsi d'informer rapidement la population en cas de dépassement des seuils.

Le bruit est aussi l'une des nuisances majeures de la vie quotidienne. Les nuisances sonores sont omniprésentes, et tout particulièrement en ville. Elles peuvent affecter la santé et la qualité de vie, avec des conséquences physiques et/ou psychologiques : stress, troubles du sommeil, effets sur le système cardiovasculaire, immunitaire et endocrinien. Depuis de nombreuses années, Rueil-Malmaison lutte contre les nuisances sonores avec le Plan municipal de lutte contre le bruit, des mesures acoustiques, des contrôles, de la prévention, de l'information ... Par ailleurs la Ville a reçu le prix « Décibel d'Or » par le Centre national du Bruit, pour le guide "Comment lutter contre le bruit ?". Ce dernier, destiné aux commerçants et artisans, a été réalisé en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Hauts-de-Seine.

Ces actions continueront à être développées pour le bien-être de tous avec pour support un PPBE, c'est-à-dire un Plan de Prévention des Bruits dans l'Environnement en cours de construction au sein de la Communauté d'Agglomération du Mont Valérien.

3ème

prix dans la catégorie "Ambiance, prévention et réduction des nuisances" dans le cadre du Grand Prix de l'environnement des villes et territoires d'Ile-de-France



OBJECTIFS

- Préserver la santé des Rueillois
- Agir pour limiter les nuisances

ACTIONS

- Mesurer et informer en temps réel sur la qualité de l'air
- Lutter contre la pollution sonore
- Demander la couverture de l'A86



27

capteurs de mesures utilisés dans le cadre de l'Observatoire de la Qualité de l'Air aux abords du duplex A86.

Moi aussi, j'agis...

Je m'informe sur la qualité de l'air pour adapter mes activités en cas de pic de pollution.

Je participe à la construction du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).



Projet prioritaire 1-4

Poursuivre les efforts pour une bonne répartition de l'offre de commerces de proximité

CONTEXTE

L'utilisation toujours accrue de la voiture a permis au consommateur de choisir en toute liberté les lieux de ses activités et notamment ceux relatifs à la fonction d'achat et de loisirs. Les conditions de mobilité (et les facilités de stationnement) sont dans ce contexte, devenus de puissants arguments d'attractivité pour les grandes surfaces commerciales en périphérie. Et pourtant, le commerce de proximité dans les quartiers et dans le centre-ville est un élément essentiel de la vie urbaine, très souvent réclamé par les habitants. Il contribue largement à la qualité de la vie, en offrant des produits et services de proximité, en assurant une convivialité, une animation et une sécurisation des quartiers. De nombreux commerces participent déjà à l'attractivité de Rueil-Malmaison. La Ville agit pour la préservation de l'identité et de la vie des villages, en améliorant progressivement leur desserte en transports en commun, les liaisons et circulations douces, mais aussi en cherchant à valoriser et diversifier les marchés et les commerces de proximité. Ce travail est à poursuivre.

973

commerçants
à Rueil-Malmaison

OBJECTIFS

- Maintenir une activité économique dans les quartiers
- Maintenir une vie de quartier



© Crédit photo CS

ACTION

Poursuivre le développement des commerces de proximité dans les quartiers



© Crédit photo PM

*Moi aussi,
j'agis...*

Je privilégie, quand cela est possible, mes achats dans les commerces de proximité de mon quartier.



Projet prioritaire 1-5

Accentuer l'intégration du Développement Durable dans les projets d'aménagement



CONTEXTE

Dans un contexte de changement climatique et de nécessaires économies d'énergie, il faut pouvoir offrir un urbanisme différent, avec un souci d'économie d'espace et de préservation des ressources naturelles. Aujourd'hui, il est possible de construire mieux et différemment l'offre de logements avec les mêmes moyens, tout en luttant contre le changement climatique. Il est donc nécessaire de s'orienter dès à présent vers des constructions et des aménagements performants en matière énergétique, tout en offrant une qualité de services. De nombreux exemples de projets peuvent être cités, comme l'immeuble de bureaux Haute Qualité Environnementale « Green Office » à Reuil-sur-Seine ou la résidence Corneille rue Thiers dont la partie destinée à du locatif social est approvisionnée en énergie par une installation de géothermie. Dans un même esprit, la restructuration des terrains « Renault » au Mont-Valérien permettra à moyen terme de lancer la construction d'un éco-quartier.

OBJECTIFS

- S'ouvrir à de nouvelles formes d'habitat, modernes, plus respectueuses de l'environnement
- S'engager vers un urbanisme agréable à vivre et favorisant les économies d'énergie (notamment dans les transports)

ACTION

Engager la construction de l'éco-quartier du Mont Valérien



Coeur de l'éco-quartier du Mont Valérien

Le Développement Durable est intégré dans les projets d'aménagement à travers les choix de construction mais aussi dans la dimension sociale : projet Trumeau en coeur de ville destiné à de jeunes travailleurs, logements sociaux ou en accession sociale à la propriété dans des bâtiments utilisant des énergies renouvelables, futur éco-quartier.



Le projet Trumeau



Projet prioritaire 1-6

Développer la citoyenneté dans les espaces publics

CONTEXTE

La citoyenneté est un concept large, voire une notion parfois galvaudée. Mais pratiquée au quotidien, elle regroupe des petits gestes et des attentions très concrètes. La démarche Agenda 21 vise à impliquer le plus grand nombre, et passe donc notamment par des actions pour sensibiliser, éduquer, responsabiliser, informer sur l'(éco)-citoyenneté. Ainsi, consciente de l'impact environnemental et social des petits gestes du quotidien comme le tri des déchets, le respect des espaces publics et les bonnes relations entre usagers de la voirie (automobilistes, cyclistes, piétons), la Ville met l'éducation à l'environnement et au Développement Durable au cœur de son action (cf. à ce sujet notamment le projet prioritaire n°5-1). A travers ce présent projet prioritaire, elle souhaite s'engager dans une approche pro-active, en mettant en œuvre des actions spécifiquement issues de la concertation.

OBJECTIFS

- Eduquer, sensibiliser aux impacts sur le cadre de vie des petites incivilités
- Permettre aux Rueillois de reproduire sur l'espace public leurs bonnes pratiques domestiques

ACTIONS

- Éduquer au partage de l'espace public par ses différents usagers : piétons, vélos, automobilistes
- Contrôler davantage le dépôt sauvage de déchets sur la voie publique
- Augmenter le nombre de bacs de collecte des déchets, de corbeilles de tri sur le domaine public



Moi aussi, j'agis...

Je respecte les jours d'enlèvement des encombrants ou me rends à la déchetterie lorsque j'ai des déchets de grande taille à éliminer.

Je suis attentif aux autres usagers de la route, que je sois en voiture, à vélo, à trottinette ou à pied !



Notre ville agit

2

Rueil favorise la cohésion sociale

- *Projet prioritaire 2-1*
Encourager les entreprises à se fédérer autour du Développement Durable
- *Projet prioritaire 2-2*
Faciliter l'implantation des entreprises innovantes et aux activités permettant le Développement Durable
- *Projet prioritaire 2-3*
Concourir à une meilleure connaissance de l'entreprise pour une meilleure intégration
- *Projet prioritaire 2-4*
Développer les activités et événements favorisant la rencontre entre générations pour un Développement Durable
- *Projet prioritaire 2-5*
Poursuivre les efforts relatifs à l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR)
- *Projet prioritaire 2-6*
Promouvoir l'économie sociale et solidaire
- *Projet prioritaire 2-7*
Développer des achats publics socialement responsables
- *Projet prioritaire 2-8*
Développer les actions en faveur de l'emploi local
- *Projet prioritaire 2-9*
Développer pour tous l'accès à l'information et à la culture

2 Rueil favorise la cohésion sociale

Le Développement Durable ne peut se concevoir sans la prise en compte du « vivre ensemble ». C'est pourquoi la question de la cohésion sociale au sein d'un territoire comme Rueil-Malmaison constitue une priorité.

Il s'agit notamment de créer des passerelles entre le monde économique (les entreprises présentes) et les citoyens, mais également entre les Rueillois, en favorisant notamment les solidarités et les rencontres. La cohésion sociale concerne l'ensemble des politiques de la Ville, avec des actions de soutien à l'emploi local, d'accès à la culture et à l'information pour tous, de mixité intergénérationnelle, etc.

A travers l'Agenda 21 saison 2, la Ville souhaite impulser des dynamiques nouvelles avec les acteurs locaux, en se rendant elle-même exemplaire en matière de cohésion sociale.



Projet prioritaire 2-1

Encourager les entreprises à se fédérer autour du Développement Durable

CONTEXTE

Dans une économie ouverte et de plus en plus concurrentielle, créer des passerelles entre les entreprises est particulièrement difficile. Pourtant - et la concertation menée pour l'élaboration du présent plan d'actions l'a montré - les entreprises qui travaillent en réseaux constatent que des sujets peuvent être traités de façon plus efficace collectivement, libérant des ressources et de l'énergie. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne le Développement Durable. Comment réconcilier les contraintes à court terme des entreprises, les gains qu'elles peuvent tirer de la mutualisation à moyen terme, et les enjeux globaux à moyen long/terme du Développement Durable ? Quelles solutions ou méthodes opérationnelles ? Comment s'y prendre pour initier une démarche Développement Durable au sein des entreprises ? Pour apporter des réponses concrètes à ces questions, des rencontres, des témoignages d'entreprises, des lieux d'échanges, doivent être initiés. C'est ce que font la Ville et la Communauté d'Agglomération du Mont Valérien (CAMV), pour impulser des échanges, sensibiliser, former et accompagner les entreprises sur le Développement Durable. Par ailleurs, comme cela a été vu plus haut (Projet prioritaire n°1-5), de nombreuses actions en matière de Développement Durable sont déjà initiées par les entreprises sur le territoire.

1240

entreprises
dans le tertiaire
à Rueil-Malmaison

ACTIONS

- Intégrer le Développement Durable dans la Charte Entreprises : par exemple encourager les entreprises à développer une pédagogie en direction des collégiens en développant des stages de découverte innovants (accueillir 15 à 20 collégiens avec un programme de découverte de l'entreprise sur 5 jours en lieu et place du stage individuel de découverte de 3^{ème})
- Développer un réseau d'entreprises autour du Développement Durable et organiser des réunions d'entreprises volontaires, en proposant des thématiques de travail et/ou des visites d'entreprises

OBJECTIFS



- Faciliter les partages d'expériences et témoignages d'entreprises engagées
- Encourager les entreprises à s'engager concrètement en faveur du Développement Durable et leur permettre d'en rendre compte

37

commerçants labellisés Eco-défis.
Ils réalisent chaque année des actions concrètes en faveur de l'environnement.





Projet prioritaire 2-2

Faciliter l'implantation des entreprises innovantes et aux activités permettant le Développement Durable



CONTEXTE

Forte de sa proximité avec le quartier d'affaires de La Défense, la ville de Rueil-Malmaison a su favoriser les synergies d'un tissu économique, constitué en majorité de TPE/PME mais aussi de grandes entreprises et de sièges sociaux (notamment dans le quartier de Rueil-sur-Seine où se concentrent plus de 46% de salariés des entreprises rueilloises).

Autre atout de Rueil-Malmaison, la présence d'un grand nombre d'entreprises innovantes sur des secteurs d'avenir, comme l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, les moyens de transport de demain.

Construire une politique de Développement Durable à Rueil-Malmaison passe nécessairement par l'implication des entreprises dans ce projet et notamment par le soutien aux TPE/PME, qui favorisent et renforcent l'attractivité du territoire communal. Les entreprises en recherche d'un lieu d'implantation sont souvent en demande de services spécifiques, tant pour faciliter leur activité que pour le quotidien de leurs salariés.

Par conséquent, la ville de Rueil-Malmaison, avec la Communauté d'Agglomération du Mont-Valérien (CAMV), compétente en matière de développement économique, ont mis en place différents services incitatifs à l'installation d'entreprises et souhaitent aller plus loin dans le soutien aux TPE/PME innovantes, aux entreprises d'avenir.

46%

des salariés des entreprises rueilloises sont concentrés à Rueil-sur-Seine

OBJECTIFS

- Faire rayonner la ville au niveau régional et au-delà
- Faire de Rueil-Malmaison un territoire attractif pour les entreprises d'avenir



© Crédit photo CS

ACTIONS

- Encourager les entreprises innovantes à s'installer à Rueil pour développer un savoir-faire technologique et valoriser celles déjà présentes sur le territoire
- Soutenir des centres de télétravail
- Favoriser l'accueil des TPE/PME dans les quartiers



Modélisation du Green Office -
Vue depuis le boulevard national



Projet prioritaire 2-3

Concourir à une meilleure connaissance de l'entreprise pour une meilleure intégration

CONTEXTE Malgré l'importance du tissu économique rueillois, les habitants ne connaissent que peu les entreprises présentes sur le territoire communal. Si ce constat récurrent n'est bien évidemment pas spécifique à Rueil-Malmaison, force est de constater qu'une meilleure connaissance des entreprises locales est souvent la première étape à accomplir dans le cadre d'une recherche d'emploi. Par ailleurs, la vocation professionnelle d'un enfant ou d'un adolescent se construit aussi en partie avec les entreprises de son quartier, qu'il côtoie au quotidien. A ce titre, et bien souvent, toute la difficulté réside dans la création de liens entre les mondes de l'entreprise et de l'éducation. C'est à cette tâche que projette de s'atteler l'Agenda 21, en favorisant la découverte de l'entreprise par les scolaires.

50

collégiens de 3^{ème}
ont bénéficié du dispositif
des « Mini entreprises »
depuis la création du
concept en 2010

OBJECTIF

Développer la connaissance du monde de l'entreprise par les scolaires



ACTION

Encourager les collèves à créer en troisième des mini-entreprises, autour des thématiques du Développement Durable, permettant aux jeunes de se familiariser avec les codes, le fonctionnement et les modes de communication de l'entreprise



© Crédit photo PM

*Moi aussi,
j'agis...*

Je m'intéresse au tissu économique présent dans mon quartier (artisans, PME...)

Je me rends aux Forums Jobs d'été et Jobs d'hiver de Rueil.



Projet prioritaire 2-4

Développer les activités et événements favorisant la rencontre entre générations pour un Développement Durable

CONTEXTE

Bien vieillir, c'est aussi être ouvert au monde d'aujourd'hui et conserver un lien avec la jeunesse : favoriser le dialogue entre les générations est l'un des enjeux essentiels de ce siècle, pour garantir échanges des savoirs et enrichissement réciproque. Traduction opérationnelle, l'animation de rencontres entre les seniors et les établissements accueillant des enfants est indispensable. Au-delà de dynamiser le quotidien des aînés, ces rencontres permettent d'offrir aux jeunes un lien vivant avec la mémoire collective et individuelle. Des sorties culturelles et de loisirs, des événements festifs rythmant la vie des quartiers et visant à développer le lien social et la mixité, sont déjà mis en place par les associations comme par les services municipaux. Poursuivre ce projet pour partager les savoirs dans le Développement Durable apparaît aujourd'hui comme un outil pour contribuer à la cohésion sociale au sein de la population rueilloise.

9

rencontres/an entre enfants
des accueils de loisirs et seniors
sur les activités chorale et Théâtre
(réalisation de costumes)

ACTIONS

- Favoriser les actions de Développement Durable inter-générationnelles, par exemple, animations auprès des maisons de retraite par le biais des centres culturels, mise en relation des habitants pour du co-jardinage, utilisation de lieux permettant des temps d'échanges intergénérationnels réguliers...
- Valoriser et soutenir l'entraide entre le jeune et le senior dans leur quotidien



© Crédit photo CS

OBJECTIFS

- Faciliter les échanges et l'ouverture aux autres pour mieux comprendre et s'impliquer ensemble dans le Développement Durable
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées à travers le partage des savoirs



© Crédit photo CS

*Moi aussi,
j'agis...*

En tant que senior, je participe aux animations proposées par la Ville, je suis actif dans mon quartier, je me fais connaître si j'éprouve des difficultés dans mon quotidien, je partage mon savoir...

En famille, je m'informe sur la présence de personnes âgées dans ma résidence, ma rue... en veillant le cas échéant à leur proposer régulièrement aide ou temps de partage.



Projet prioritaire 2-5

Poursuivre les efforts relatifs à l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite

CONTEXTE

A la croisée de la lutte contre les discriminations et de l'encouragement des déplacements pédestres, les questions d'accessibilité sont essentielles au maintien du lien social et des échanges quotidiens de proximité dans les quartiers. D'autant plus que, si les personnes handicapées sont évidemment concernées, il suffit bien souvent de béquilles, d'une poussette, voire d'une valise, pour éprouver des difficultés à se déplacer. Depuis de nombreuses années, Rueil-Malmaison s'est ainsi engagée dans une politique volontariste en matière d'accessibilité à poursuivre : aménagements de voiries et de bâtiments publics, stationnement, mises aux normes, information, accès à la culture, sensibilisation de la population et des agents.

ACTION

Faciliter les déplacements et l'accessibilité des Personnes à mobilité réduite aux équipements et services publics

OBJECTIFS

- Changer le regard porté sur le handicap
- Garantir l'accessibilité pour tous



Moi aussi, j'agis...

Je propose des idées pour améliorer mon quotidien dans la Ville.

Je fais connaître mes difficultés à la Maison de l'Autonomie, pour mes démarches et déplacements quotidiens si j'en ai besoin.



© Crédit photo CS

En 2001, la Ville s'est engagée dans une première charte Rueil-Handicap (précurseur de la loi de février 2005). Dès novembre 2011, la deuxième charte renforce cet engagement de la Ville et des parties prenantes (partenaires, associations, habitants) pour mieux intégrer au quotidien les personnes en situation de handicap.

ZOOM ACTION



Projet prioritaire 2-6

Promouvoir l'économie sociale et solidaire

CONTEXTE

A l'heure de la mondialisation, peut-on concilier économie et solidarité ? Contrairement à l'économie marchande qui place souvent en premier la recherche de profit et l'accumulation de capitaux, l'économie solidaire place de préférence l'homme au centre de ses préoccupations. Plongeant ses racines dans les premières expériences collectives, l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) regroupe des initiatives diverses : coopératives, mutuelles, associations... Toutes reposent sur des projets collectifs, prônant des valeurs humanistes, et ayant pour ambition le bien commun. L'ESS est un secteur en pleine expansion à l'échelle nationale et qui continue de créer des emplois dans tous les domaines, malgré la conjoncture actuelle. Elle est aujourd'hui une sérieuse alternative à un système qui a montré ses limites.

Développer l'ESS à Rueil-Malmaison passe par l'impulsion d'une dynamique rueilloise en la matière, ce qui requiert de créer du lien entre des acteurs qui ne se connaissent pas nécessairement, et de construire une vision partagée.

804

personnes (soit 300 familles)
bénéficient de l'épicerie sociale
chaque année

OBJECTIFS

- Favoriser l'aboutissement des projets d'ESS
- Développer l'emploi à Rueil-Malmaison

ACTION

Relayer les appels à projet pour les idées qui vont dans le sens de l'ESS et rechercher des financements

*Moi aussi,
j'agis...*

Je fais connaître ma structure à la mairie, si elle fait partie de l'Economie Sociale et Solidaire.



© Crédit photo CS

L'Épicerie sociale permet aux personnes en difficulté de préserver leur rôle de consommateurs et de faire face à une difficulté ponctuelle (elles ne payent que 10 % de la valeur des produits) et d'être sensibilisées à l'équilibre alimentaire. L'épicerie sociale est en partie approvisionnée en fruits et légumes bio cultivés dans les chantiers solidaires de la Ville.

ZOOM ACTION



Projet prioritaire 2-7

Développer des achats publics socialement responsables

CONTEXTE

La commande publique est un levier pertinent et efficace pour le développement d'une économie durable, appelée aussi parfois « croissance verte », et pour l'insertion des personnes éloignées de l'emploi. En effet, les achats publics (réalisés par les collectivités, les administrations, les services de l'Etat), représentent au moins 15% du PIB (produit intérieur brut) national. C'est pourquoi la politique d'achats publics doit devenir « responsable ». La Stratégie Nationale de Développement Durable fait de cette démarche l'un des axes majeurs des objectifs de Développement Durable pour l'exemplarité de nos institutions. Le Code des Marchés Publics permet aujourd'hui d'intégrer des exigences sociales et environnementales sous certaines conditions, exigences que la Ville de Rueil-Malmaison souhaite aujourd'hui renforcer au quotidien dans sa politique d'achats. Achat d'éco-produits, demande de prestations réalisées par des personnes en insertion sociale et professionnelle, réduction des besoins en amont, mutualisations et groupements de commandes...sont autant de pistes à explorer pour aller en ce sens.

31 798

heures d'insertion professionnelles réalisées par 84 rueillois à travers les différents chantiers de construction ou d'aménagements urbains de la Ville de 2005 à 2012

OBJECTIFS

- Rendre Rueil-Malmaison exemplaire en matière d'achats publics
- Acheter de façon responsable en favorisant les entreprises soucieuses du Développement Durable



© Crédit photo CS

ACTION

Renforcer la prise en compte de critères sociaux et des clauses d'insertion dans la commande publique (développer le recours aux ESAT respectueux du Développement Durable)



© Crédit photo CS

Chantier d'insertion



Projet prioritaire 2-8

Développer les actions en faveur de l'emploi local



CONTEXTE

La méconnaissance du marché local par les demandeurs d'emploi et inversement, du vivier de compétences locales par les entreprises du territoire, amènent régulièrement les entreprises à recruter en dehors de la ville. Si ce phénomène est considéré comme normal et nécessaire par ces entités, les employeurs étant avant tout en recherche de compétences précises, il tend aujourd'hui à devenir une contrainte, notamment en matière de mobilité en Ile-de-France, de temps perdu dans les transports, mais aussi en matière d'inégalités croissantes entre les différents territoires. Pour trouver un équilibre intéressant à la fois pour les entreprises locales et pour les actifs Rueillois, et avec l'aide de la Maison de l'Emploi Rueil-Suresnes, la Ville souhaite approfondir les actions en faveur de l'emploi local et notamment dans les métiers d'avenir que sont les métiers « verts ». Nombre d'entreprises installées à Rueil présentent, de par leurs activités et développements, des opportunités actuelles ou futures dans ce domaine, porteurs d'avenir.

126

jeunes très éloignés du monde du travail
ont pu accéder à un emploi permanent
via le dispositif « Tremplin vers l'entreprise »

OBJECTIFS

- Maintenir et développer l'emploi à Rueil-Malmaison
- Assurer un emploi durable sur le territoire
- Réduire les distances domicile-travail pour le bien-être des Rueillois



© Crédit photo CS

ACTIONS

- Encourager les entreprises à recruter localement : actions à définir avec la direction du développement économique et la Maison de l'Emploi
- Promouvoir les offres d'emplois liées aux « métiers verts »
- Développer les partenariats avec les entreprises pour développer un système de parrainage pour les métiers verts

*Moi aussi,
j'agis...*

En tant que chef
d'entreprise à Rueil,
je participe au Forum
de l'Emploi.



Projet prioritaire 2-9

Développer pour tous l'accès à l'information et à la culture

CONTEXTE

Le droit d'accès à la culture pour tous, inscrit notamment à l'article 27 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948), est un principe international. Il correspond à l'exigence d'éviter toute barrière sociale, financière ou culturelle, et toute discrimination pour l'accès à la culture et à l'information. Il concerne donc notamment les situations de handicap physique, sensoriel, mental, psychologique et cognitif. Si la Ville a fait de nombreux efforts en matière d'accessibilité à l'information et à la culture (comme la mise en œuvre du Pass'Culture par exemple), il subsiste des publics qui en restent éloignés et qui ont besoin d'un accompagnement spécifique et renforcé.

La question de la fracture numérique et de l'accès aux nouvelles technologies est plus que jamais d'actualité et peut représenter un frein potentiel en matière d'insertion, notamment en matière de recherche d'emploi. De nombreuses initiatives visent à corriger ces inégalités : internet en libre accès, matériel informatique dans les écoles, classes lecture multimédia...

OBJECTIFS

- Diversifier l'horizon culturel des publics les plus exclus
- Réduire la fracture numérique et sociale

ACTIONS

- Aller au-devant des publics en marge de la culture
- Accompagner tous les publics dans la connaissance des nouvelles technologies

*Moi aussi,
j'agis...*

Je participe aux
événements
culturels organisés
par la Ville.

Je m'inscris aux ateliers
multimédia pour découvrir
Internet, m'informer sur
les technologies et créer,
partager et publier
avec des outils
gratuits.



ZOOM ACTION

Le prix Gavroche : prix littéraire des collégiens de 6^{ème} et 5^{ème} de Rueil-Malmaison

Depuis 2007, la Médiathèque est impliquée dans l'organisation du prix, créé il y a une quinzaine d'années au collège de la Malmaison.

L'objectif est d'amener les enfants à la lecture « plaisir » en leur proposant d'élire leur livre préféré parmi une sélection de romans pour la jeunesse appartenant à quatre genres littéraires différents : roman de vie, roman policier, roman fantastique et roman historique.

Seuls les enfants volontaires participent et s'engagent à lire et à voter pour l'un des quatre romans sélectionnés par les différents organisateurs du prix : la Médiathèque, les documentalistes et la Librairie l'Oiseau Lyre.

Au cours du deuxième trimestre, les collégiens rencontrent, dans l'auditorium de la Médiathèque, un des quatre auteurs sélectionnés. Le vote a lieu au mois de mai et le prix est remis au mois de juin lors du Salon du livre pour la jeunesse de Rueil-Malmaison.

2007 Création d'un pass'culture pour les lycéens rueillois

2008 Opération « Concerts et théâtre dans les villages » en partenariat avec le le Conservatoire à rayonnement Régional et les associations de théâtre de la ville pour décentraliser le spectacle

2009 Concerts de jazz dans les maisons de retraite

2011 Atelier de culture cinématographique dans le cadre de la semaine du court-métrage avec le collège Henri Dunant dans le cadre du dispositif « école ouverte »

Octobre **2012** Visites guidées d'ateliers d'artistes pour les publics handicapés mentaux à l'occasion des "portes ouvertes"

1^{er} mars **2013** Recrutement d'une médiatrice culturelle à l'atelier Grogard pour l'exposition « l'Ecole de Pont-Aven autour de Gauguin » : visites commentées pour le personnel des entreprises et pour des personnes en difficultés sociales issues de la Boussole ou fréquentant l'Epicerie sociale

1^{er} mai **2013** Des parents, inscrits dans le programme de réussite éducative, ont présenté lors d'une exposition à l'école d'Arts, leur regard sur des jardins publics remarquables



© Crédit photo CS

ZOOM ACTION

3

Rueil s'engage contre le changement climatique

- *Projet prioritaire 3-1*
Poursuivre et développer une stratégie globale pour favoriser l'usage du vélo
- *Projet prioritaire 3-2*
Améliorer l'offre de transports collectifs, quantitativement et qualitativement
- *Projet prioritaire 3-3*
Accompagner et soutenir les démarches privées de maîtrise énergétique dans l'habitat
- *Projet prioritaire 3-4*
Développer l'exemplarité en interne en poursuivant la politique de performance énergétique des bâtiments publics et dans le domaine de la mobilité
- *Projet prioritaire 3-5*
Maîtriser les consommations électriques pour l'éclairage public et inciter à la réduction de celles des entreprises

3 Rueil s'engage contre le changement climatique

L'environnement est devenu l'un des sujets de discussion les plus courants actuellement. La régularité des catastrophes naturelles et les questions de pollutions locales et mondiales nous amènent à réfléchir sur les émissions de gaz à effet de serre à l'origine des changements climatiques. Leurs conséquences sont en effet visibles non seulement sur l'environnement, mais aussi sur les populations, la biodiversité et les économies.

Aujourd'hui, il est encore possible d'agir, non seulement aux niveaux international et national mais aussi au niveau local.

La Ville de Rueil-Malmaison l'a bien compris et propose dans son Agenda 21 saison 2 des actions visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre, tant en interne, qu'auprès de la population.



Projet prioritaire 3-1

Poursuivre et développer une stratégie globale pour favoriser l'usage du vélo en cohérence avec la Communauté d'Agglomération et à l'échelle du bassin de vie



CONTEXTE

Dans un contexte général de maîtrise énergétique et d'augmentation régulière du coût des carburants, l'objectif en matière de déplacements n'est bien évidemment pas d'empêcher les Rueillois d'utiliser leur voiture, mais plutôt de leur proposer une offre alternative au quotidien pour se déplacer autrement. L'enjeu est réel. Outre des économies substantielles dans le budget transport des ménages, le défi est bien de favoriser des déplacements plus écologiques, efficaces sur des trajets de proximité et plus agréables pour profiter du cadre de vie propre à Reuil-Malmaison.

Ainsi pour constituer cette offre de transport, la Ville de Reuil-Malmaison a développé un important réseau d'aménagements cyclables (14 km) et 1 131 places de stationnement vélo. Une voirie apaisée et la mise en oeuvre du double sens cyclable dans les nombreuses zones 30 sont autant d'autres atouts du territoire favorisant la pratique quotidienne du vélo, en toute sécurité.

Aujourd'hui, la Ville souhaite compléter et améliorer ces dispositifs, tout en garantissant la sécurité pour tous les usagers de la route, en continuant d'agir sur les aménagements mais aussi sur la pédagogie et la prévention. Ce projet sera mené à une échelle territoriale plus large que celle de la ville, car bien entendu les besoins de mobilité des Rueillois ne s'arrêtent pas aux frontières communales ! Il convient donc de mailler au mieux le territoire, pour couvrir notamment les trajets des actifs. C'est ainsi que des améliorations seront recherchées à l'échelle de l'agglomération pour une meilleure coordination de l'offre.

14

kilomètres
d'aménagements
cyclables à Reuil

OBJECTIFS

- Augmenter la part du vélo dans les déplacements
- Améliorer le partage de la voirie par des actions de sensibilisation et de prévention auprès des cyclistes, piétons et automobilistes



ACTIONS

- Finaliser le déploiement des double-sens cyclables (DSC) dans les Zones 30
- Interconnecter les itinéraires cyclables dans la ville et entre les communes de l'agglomération
- Etudier un axe cyclable confortable et rapide vers la Défense
- Prioriser les axes les plus fréquentés pour le développement du réseau cyclable avec une attention particulière pour les déplacements des collégiens et lycéens
- Renforcer la pédagogie autour des double-sens cyclables
- Mieux répartir et augmenter le nombre de places de stationnement vélo, notamment sécurisées et/ou gardiennées
- Renforcer les contrôles de police pour les cyclistes roulant sur les trottoirs et les automobilistes garés sur les voies cyclables

55%

du linéaire des zones 30
est à sens unique

Mieux répartir et augmenter le nombre de places de stationnement vélo, notamment sécurisées

Assurer la disponibilité et la sécurité des stationnements vélos est une des principales conditions pour encourager la pratique du vélo, aussi bien aux abords des équipements publics que des commerces, des gares ou au niveau des zones d'habitat. Actuellement, la Ville compte 260 places sécurisées à la gare RER Pereire, 70 places sécurisées au niveau du Parking deux Gares et 50 places sécurisées au parking avenue de Seine.



© Crédit photo PM



54,5 km

linéaire des voies autorisées
au double-sens cyclables



© Crédit photo CS



Le double-sens cyclable permet aux cyclistes de raccourcir et optimiser leurs trajets et contribue à leur sécurité car ils sont ainsi mieux vus par les automobilistes. A noter : il est, par défaut, autorisé dans toutes les rues à sens unique situées en zone 30. Afin d'augmenter la part de cyclistes pour les déplacements quotidiens, Rueil-Malmaison a mis en place sa 1^{ère} zone 30 en 1998. Aujourd'hui la Ville est en cours de finalisation des aménagements de double-sens cyclables dans les Zones 30 existantes, soit 56% des voies communales.

Moi aussi,
j'agis...

J'utilise mon vélo
pour mes trajets
quotidiens.



© Crédit photo CS



Projet prioritaire 3-2

Poursuivre le travail auprès des instances compétentes pour une amélioration de l'offre de transports collectifs, quantitativement et qualitativement



CONTEXTE

Pour améliorer l'offre de transports en commun pour les Rueillois, la Ville milite en permanence auprès de la Région et du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) pour le développement et l'amélioration des lignes existantes, en termes de dessertes, de fréquences ou d'amplitudes horaires. En effet, la Ville ne dispose pas de la compétence d'action en la matière, elle ne peut donc que travailler pour influencer les choix qui sont réalisés à l'échelle régionale.

Ces demandes répétées se sont traduites par des améliorations significatives apportées à certaines lignes de bus (comme les n° 159, 244 ou 367). Autre succès manifeste, la Gare de Rueil-Suresnes Mont-Valérien, figurant sur le tronçon Pont-de-Sèvres Nanterre du futur métro du Grand Paris Express, un succès rendu possible grâce à la mobilisation de la ville et des 21 000 pétitionnaires.

Cet engagement de tous les instants trouve écho également dans le réaménagement de la gare actuelle dans le cadre du projet Mobipôle, afin de favoriser une véritable connexion entre les différents modes de transport (RER A, bus, piétons, voitures, deux-roues et vélo).

Le dialogue avec la Région et le STIF ne s'arrête pas là et doit être renforcé, en visant la création de nouvelles lignes efficaces et confortables et l'amélioration des lignes existantes, pour rendre les transports en commun toujours plus attractifs.

1600

usagers empruntent chaque année
les 3 navettes locales RATP
(complémentaires aux lignes
de transport Ile-de-France)

ACTIONS

- Demander un renforcement du réseau de bus (plages horaires, fréquences, ...)
- Demander la rénovation du RER A
- Réclamer un équipement du territoire en bus propres

OBJECTIFS

- Améliorer l'attractivité des transports en commun
- Développer et améliorer les lignes de transports en commun
- Réduire la pollution locale
- Réduire les encombrements routiers
- Favoriser une intermodalité permettant une réelle alternative à la voiture (exemple : passer du RER au vélo, sur un même trajet)



© Crédit photo CS

*Moi aussi,
j'agis...*

Je prends le bus pour
certains trajets : j'émet
50 fois moins
de CO₂ qu'en
voiture.



Projet prioritaire 3-3

Accompagner et soutenir les démarches privées de maîtrise énergétique dans l'habitat



CONTEXTE

Le logement est, avec les transports, le secteur le plus impactant sur la facture énergétique des ménages ainsi que sur les émissions de gaz à effet de serre. La construction de logements neufs intégrant les dernières réglementations thermiques ne peut être la seule solution, quand on sait l'importance du parc de logements anciens. Des projets de réhabilitation et d'économie d'énergie, soutenus par des actions incitatives, peuvent néanmoins être entrepris par tous, avec un retour sur investissement plus ou moins rapide. Dans la continuité de son action de sensibilisation des professionnels et maîtres d'ouvrage du bâtiment à la démarche « Haute Qualité Environnementale » ou BBC (Bâtiment Basse Consommation), la Ville souhaite compléter l'objectif de réduction des impacts énergétiques des logements en allant plus loin dans l'accompagnement des particuliers. L'accès à l'information doit être facilité, les actions incitatives poursuivies.

500

logements concernés par une réflexion sur la performance énergétique en partenariat avec le projet THERMIE et le Conseil de Village Plateau

OBJECTIFS

- Améliorer la qualité et le confort des logements
- Contribuer à réduire la facture énergétique des particuliers
- Réduire l'impact environnemental et énergétique des bâtiments

ACTIONS

- Appuyer la création d'un point info énergie et des animations sur le territoire (conférences, stands, etc.) au niveau de la CAMV, pour conseiller les professionnels et les particuliers
- Inciter les bailleurs à installer des détecteurs de présence et des compteurs individuels
- Disposer d'un kit de sensibilisation pour convaincre les assemblées générales de copropriétaires d'engager une démarche de rénovation énergétique / accompagnement de la Ville
- Disposer d'un référentiel de comparaison des consommations énergétiques pour des logements types, selon la taille du foyer
- Poursuivre l'incitation fiscale à la mise en œuvre de projets de performance énergétique
- Proposer une information objective sur la possibilité et l'intérêt d'utiliser les énergies renouvelables
- Mettre en place une charte d'engagement des Rueillois sur la performance énergétique de leur logement avec indicateurs de suivi
- Lutter contre la précarité énergétique, aider les personnes en difficulté
- Inciter les propriétaires des locaux et entreprises à démolir ou réhabiliter leur locaux obsolètes pour améliorer leur performance énergétique.
- Soutenir les projets citoyens collectifs de rénovation énergétique tel que le projet THERMIE

Moi aussi, j'agis...

Je conserve une température moyenne de 19 °C dans mon logement l'hiver.

J'éteins mon ordinateur et mon écran lorsque je ne les utilise plus.

Je fais un diagnostic de mon logement pour savoir s'il est bien isolé.

Je me renseigne sur les possibilités d'amélioration thermique et énergétique de mon logement à l'Espace Info Énergie Hauts-de-Seine, l'association locale Thermie CLCV ou auprès du service Droits des sols.



Projet prioritaire 3-4

Développer l'exemplarité en interne en poursuivant la politique de performance énergétique des bâtiments publics et dans le domaine de la mobilité



CONTEXTE

En tant qu'acteur engagé, la Ville de Rueil-Malmaison a choisi d'appliquer à l'ensemble de son patrimoine bâti des mesures de performance énergétique. Plusieurs actions témoignent de cet engagement. 100% des chantiers municipaux respectent l'approche « Bâtiments Basse Consommation », comme l'Ecole Jean Jaurès ou le Centre socio-culturel Riber. Un Contrat de Performance Énergétique expérimental a par ailleurs été signé avec Schneider Electric France, pour réduire la consommation d'énergie de 20% dans deux bâtiments municipaux : l'école Claude-Monet et la médiathèque Jacques-Baumel. Pour répondre aux objectifs du Grenelle de l'environnement, la Ville de Rueil-Malmaison souhaite consolider et renforcer ses actions de réduction des consommations énergétiques du patrimoine municipal.

Ce patrimoine comprend également, outre les bâtiments, la flotte de véhicules. Sur ce thème, la Ville n'est pas en reste, avec la généralisation progressive de véhicules moins polluants (roulant au diester et au gaz naturel de ville) et une meilleure gestion en interne des déplacements des agents municipaux, permettant de réduire les consommations de carburant.

OBJECTIFS

- Renforcer l'exemplarité de la Ville en matière énergétique
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la Ville
- Diminuer la facture énergétique publique

ACTIONS

- Réaliser un bilan carbone de la Ville pour identifier, communiquer et définir des objectifs de réduction (avec indicateurs)
- Réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics :
 - Gérer la performance énergétique des bâtiments municipaux
 - Cibler particulièrement les bâtiments les plus énergivores recevant du public
 - Poursuivre la politique de renouvellement des chaudières fuel et gaz des bâtiments publics par du matériel plus efficace et dès que c'est possible par des chaufferies bois ou de la géothermie, pompes à chaleur
 - Développer les contrats de performance énergétique sur les bâtiments publics
- Végétaliser les toits lors de la construction de bâtiments neufs et en accord avec le PLU
- Optimiser les déplacements professionnels des services municipaux et favoriser les modes de transports doux et le covoiturage
- Etudier la mise en place du télétravail en mairie
- Optimiser la gestion de la flotte municipale
- Développer une flotte de véhicules électriques

Des engagements et objectifs nationaux

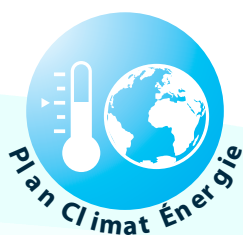
38%

de consommations d'énergie en moins dans les bâtiments publics : c'est l'objectif fixé pour 2020 par les lois Grenelle

3 x 20

Le «paquet climat-énergie» de la Commission Européenne affiche l'objectif dit des «3 fois 20 » (lire dans l'encadré page 9).

La France a inscrit ces objectifs dans sa Stratégie Nationale de Développement Durable, tout en allant plus loin sur les renouvelables, avec un objectif de 23% dans le bouquet énergétique consommé d'ici 2020.



Rueil réalise son Bilan des gaz à effet de serre dans le cadre du PCET

Rueil-Malmaison s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat-Energie Territorial (PCET), en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Mont Valérien (CAMV). Ce plan d'action s'appuiera sur un Bilan des gaz à effet de serre de la Ville. Ce projet a pour finalité la lutte contre le changement climatique. Il permettra de définir un programme d'actions précis de réduction des émissions de gaz à effet de serre, qui sera mis en œuvre à partir de 2014.



ZOOM ACTION

Les rejets de CO₂ liés aux déplacements des agents de Rueil sont en constante diminution

La Ville s'est engagée dans une politique visant à rationaliser l'utilisation des voitures, et à les rendre moins polluantes. Diverses actions ont déjà été mises en place: la création d'un pool de 41 véhicules en autopartage remplaçant les véhicules attribués par service, le développement d'un pool de vélos à assistance électrique (VAE); la diminution du nombre de véhicules pour l'ajuster au plus près des besoins. Mais les efforts ne s'arrêtent pas là ! Ont également été mis en place un suivi régulier de la maintenance mécanique dans un souci de sécurité et de respect de l'environnement (réglage moteur, changement régulier des filtres...), ainsi que l'utilisation d'agrocaburants sur la quasi totalité de la flotte. Enfin, la Ville a pour projet l'acquisition de quelques voitures électriques dans l'objectif de remplacer peu à peu les véhicules thermiques...



Des résultats déjà acquis à Rueil-Malmaison

-7%

d'électricité consommée depuis 2008 (grâce aux travaux de maîtrise énergétique réalisés dans les bâtiments municipaux et l'éclairage public)

-56%

de CO₂ émis depuis 2005 par les véhicules de la Ville.

Projet prioritaire 3-5



Maîtriser les consommations électriques pour l'éclairage public et inciter à la réduction de celles des entreprises

CONTEXTE

Dans un contexte d'augmentation du prix de l'énergie et des impacts de la pollution lumineuse la nuit, il est nécessaire d'optimiser l'éclairage public et privé. Cela doit se faire en conciliant au mieux deux enjeux : une nécessaire visibilité en ville et le sentiment de sécurité qui l'accompagne, et le gaspillage énergétique et financier lié à un éclairage non réfléchi des espaces publics. A ce titre, l'éclairage public est l'un des premiers postes budgétaires de la consommation d'énergie des collectivités. La réflexion à mener concerne donc la réduction de la pollution lumineuse nocturne, et l'adaptation de l'intensité lumineuse selon les quartiers et les heures de la nuit, tout en insistant sur la sensibilisation des entreprises et des commerçants en la matière. En effet, la loi a récemment imposé des contraintes aux bâtiments publics et privés (bureaux et enseignes commerciales), pour l'extinction des enseignes lumineuses, vitrines et autres locaux tertiaires, entre 1h et 7h du matin (Arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels).

24 172

watts économisés en 2012
sur la puissance installée
concernant 4 opérations de
rénovation de l'éclairage public

OBJECTIFS

- Réduire la pollution lumineuse nocturne
- Réaliser des économies sur les consommations énergétiques liées à l'éclairage
- Agir de manière progressive et raisonnée, pour répondre aux différents besoins, tout en préservant la sécurité des utilisateurs



ACTIONS

- Inciter les entreprises et commerçants à couper leur éclairage nocturne
- Moduler l'éclairage public la nuit
- Poursuivre la réduction des consommations électriques des illuminations de Noël



Moi aussi, j'agis...

Je suis commerçant, j'éteins mes enseignes lumineuses la nuit.

Je suis salarié d'une entreprise installée à Rueil, je suis vigilant au quotidien pour éteindre toutes les lumières et tous les appareils en veille lors de mon départ.



4

Rueil préserve et valorise les ressources naturelles

- *Projet prioritaire 4-1*
Améliorer le tri des déchets par de meilleurs services
- *Projet prioritaire 4-2*
Réduire la production de déchets par la prévention
- *Projet prioritaire 4-3*
Sensibiliser/ inciter les habitants à favoriser une consommation de produits locaux et de saison
- *Projet prioritaire 4-4*
Optimiser la gestion de l'eau dans un objectif de réduction de consommation
- *Projet prioritaire 4-5*
Poursuivre l'engagement de la Ville en faveur de la biodiversité et des espaces verts tout en favorisant l'implication du grand public
- *Projet prioritaire 4-6*
Préserver et valoriser le patrimoine naturel existant
- *Projet prioritaire 4-7*
Mettre en œuvre des projets éco-responsables
- *Projet prioritaire 4-8*
Développer l'e-administration pour réduire les consommations de papiers et consommables

4 Rueil préserve et valorise les ressources naturelles

La Ville de Rueil-Malmaison est particulièrement appréciée pour ses espaces naturels diversifiés et riches : zone naturelle des Gallicourts, parcs et jardins, bords de Seine, forêt, trame verte. Ces éléments contribuent à une meilleure qualité de l'air, un cadre de vie agréable et des lieux de nature en milieu urbain.

Le maintien de la biodiversité, y compris à l'échelle locale, est indispensable à l'équilibre écologique. Il est donc essentiel de valoriser ces milieux particuliers en y associant la population. Ces différents espaces peuvent constituer un support vivant très intéressant pour l'éducation environnementale et l'implication de la population dans les projets de Développement Durable.

Par ailleurs, la préservation des ressources naturelles passe aussi par une vigilance de tous, particuliers comme acteurs publics, sur les consommations d'eau, de papier mais également sur la production, le tri et la valorisation des déchets.



Projet prioritaire 4-1

Améliorer le tri des déchets par de meilleurs services



CONTEXTE

Rueil-Malmaison a fait partie des premières communes de France à mettre en œuvre le tri soutenu par Eco-Emballages. Les déchets ainsi collectés sur le territoire sont redirigés vers l'usine d'incinération de Carrières-sur-Seine et le centre de tri de Genevilliers du Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains (SITRU), auquel la Ville adhère. A noter par ailleurs que la compétence de gestion et de traitement des déchets revient depuis 2010 à la Communauté d'Agglomération du Mont-Valérien. Trier ses déchets n'est pas toujours un réflexe ou un geste simple pour une partie de la population, même si des progrès réguliers sont constatés. La multiplication d'erreurs de tri peut entraîner le refus d'un bac, voire de la totalité de la benne en centre de tri. Cela représente un coût important, supporté par la collectivité, et in fine par les habitants. Certaines erreurs de tri peuvent encore être corrigées, grâce notamment à de la pédagogie, de l'information et de l'accompagnement ; la Ville de Rueil-Malmaison souhaite poursuivre à ce titre la sensibilisation de la population.

5%

d'augmentation de la part de collecte de déchets recyclables entre 2010 et 2011

ACTIONS

- Editer un guide de tri par la CAMV
- Inciter au développement des colonnes enterrées et au compostage dans l'habitat collectif
- Disposer d'un point d'apport volontaire à Rueil-Malmaison
- Améliorer le système de collecte des déchets verts
- Améliorer le tri des déchets des commerces forains



OBJECTIFS

- Réduire les pollutions et préserver les ressources naturelles
- Améliorer le niveau de tri et réduire les erreurs de tri
- Faciliter le tri de tous les déchets au quotidien pour les Rueillois



© Crédit photo CS

Moi aussi, j'agis...

Si j'ai un doute, je vérifie les éléments à trier pour que ma poubelle ne soit pas à l'origine d'un refus de tri.

Je prends soin de réaliser systématiquement le tri de mes déchets à la maison.



Projet prioritaire 4-2

Réduire la production de déchets par la prévention



CONTEXTE

La Ville est engagée dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets conduit par la Communauté d'Agglomération du Mont-Valérien, qui vise à réduire le volume de déchets produits à l'échelle intercommunale de 7% dans les 5 ans. Elle a été très tôt sensibilisée aux enjeux de réduction à la source des déchets. Réduire les déchets présente des gains économiques directs, sans compter les bénéfices environnementaux et les impacts sanitaires évités. La Ville poursuit ainsi le développement de la politique en faveur de la réduction de la production des déchets ménagers, par le biais de la prévention, du recyclage, du réemploi et de la valorisation des déchets organiques.

1700

composteurs individuels distribués
par la Ville entre 2006 et 2012 grâce
à l'opération « Jardiner au naturel »

OBJECTIFS

- Réduire les pollutions et préserver les ressources naturelles
- Diminuer le tonnage des déchets non recyclés

ACTIONS

- Mettre en œuvre le Programme Local de Prévention des Déchets réalisé par la CAMV
- Favoriser la réutilisation d'équipements usagés : créer sur le territoire une ressourcerie ou un réparateur multi fonctions
- Poursuivre la diffusion de composteurs, le suivi et la sensibilisation en matière de compostage
- Etudier le développement du compostage de déchets alimentaires dans les restaurants scolaires
- Engager un travail sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et en particulier dans la restauration collective afin d'inciter à la réduction des déchets verts

*Moi aussi,
j'agis...*

*Je privilégie l'achat de
produits peu emballés ou
limitant le suremballage :
j'évite les doses individu-
elles, je consomme l'eau
du robinet plutôt qu'en
bouteille, ...*

*Je m'équipe d'un
composteur pour
valoriser mes
déchets organiques
de cuisine et de
jardinage.*

ZOOM ACTION

L'opération « Jardiner au naturel »

Un composteur permet de produire du compost à partir de déchets verts ou de cuisine. Le compost est utilisé comme engrais organique pour le jardinage et remplace les engrais chimiques chers et polluants. Onze résidences sont également concernées par cette opération.



© Crédit photo CS



Projet prioritaire 4-3

Sensibiliser et inciter les habitants à privilégier une consommation de produits locaux et de saison



CONTEXTE

Nos habitudes alimentaires actuelles ont bousculé la saisonnalité de nos produits locaux, qui se retrouvent toute l'année désormais dans nos assiettes. Retrouver les cycles naturels des produits agricoles est pourtant essentiel : il est nécessaire d'être attentif à l'origine géographique et si possible au mode de culture des produits proposés sur les étals des marchés et des grands magasins. Par exemple, la culture sous serre (hors saison) nécessite jusqu'à neuf fois plus d'énergie qu'une production à l'air libre. Cette technique requiert en effet un chauffage constant pour une température ambiante stable, et parfois même l'utilisation de lumières artificielles, sans compter l'ajout de produits chimiques si la culture n'est pas bio et que les produits doivent voyager. Pour respecter la planète il est donc important de consommer de préférence des produits locaux et de saison afin de respecter leur cycle naturel. La ville de Rueil-Malmaison souhaite encourager à une offre et une consommation plus importantes de produits de proximité et de saison.

14

repas à thème ou buffets bio sont servis en moyenne chaque année dans les écoles, proposant aux enfants des animations sur les aliments, leurs cultures, leurs apports nutritifs, leur saisonnalité...

OBJECTIFS

- Réduire l'impact environnemental de notre mode de consommation alimentaire
- Préserver la santé des Rueillois



© Crédit photo CS

ACTIONS

- Décliner des initiatives de sensibilisation et de communication à l'échelle du grand public
- Étudier les possibilités réglementaires en matière de marché public pour valoriser les productions locales
- Inciter les commerçants à vendre des produits locaux et à l'afficher
- Poursuivre et développer la sensibilisation des enfants pour une consommation responsable de proximité et de saison

Moi aussi, j'agis...

Je privilégie l'achat de fruits et légumes de saison.



© Crédit photo CS

Citation dans la catégorie "Éducation à l'environnement"



Pour le soutien de la Ville au développement de l'alimentation bio dans la restauration scolaire et la mise en place de maraîchage bio dans le cadre d'un chantier d'insertion qui fournit l'Épicerie sociale municipale.



Projet prioritaire 4-4

Optimiser la gestion de l'eau dans un objectif de réduction de consommation

CONTEXTE

L'eau potable distribuée à Rueil-Malmaison a deux provenances :

- L'eau de Seine : cette eau subit un traitement poussé à l'usine de potabilisation du Mont Valérien, avant distribution.
- L'eau de nappe : cette eau provient de nappes souterraines, elle est pompée et traitée à l'usine d'Aubergenville et à l'usine de Croissy-sur-Seine.

La qualité de ces eaux est garantie par sa comparaison à des références ou normes de qualité très strictes qui portent sur 54 paramètres régulièrement contrôlés. Toutefois, plus la consommation d'eau est importante et plus il faut entreprendre des solutions de potabilisation coûteuses. Outre cette question, l'enjeu réside également sur la fragilité de cette ressource essentielle, qu'il convient bien évidemment d'économiser. Il est naturel que Rueil-Malmaison, ville d'eau, sensibilise le grand public à une consommation raisonnée de la ressource en eau par l'information, et en montrant l'exemple à travers la gestion de la consommation des services municipaux. Un ambitieux programme de gestion de l'eau a été développé en interne, avec pour traduction concrète la récupération des eaux de pluie sur les toits de bâtiments municipaux et la réutilisation de l'eau souterraine non potable pour l'arrosage et le lavage gratuits des rues (Pavillon des sources Place Richelieu).

8000 m³

d'eau économisés par an depuis 2008,
soit une économie annuelle de 30 000 €

ACTIONS

- Piloter, suivre et analyser des consommations d'eau dans les bâtiments publics et pour l'arrosage des espaces verts
- Diffuser un guide pour économiser l'eau à la maison
- Poursuivre les initiatives de valorisation des eaux souterraines (type Pavillon des Sources)

*Moi aussi,
j'agis...*

*Je privilégie un
arrosage raisonné
de mon jardin, et
notamment en évitant
d'arroser aux heures
chaudes de la
journée.*

OBJECTIFS

- Préserver la ressource en eau en maîtrisant son utilisation
- Lutter contre la pollution de l'eau
- Préserver la santé des Rueillois



Des économies d'eau

La Ville de Rueil-Malmaison a pour objectif de diminuer de 10% ses consommations d'eau dans les bâtiments municipaux, par exemple,

par la mise en place de dispositifs comme les mousseurs aux robinets, ou 234 compteurs de télérelève dans les bâtiments publics permettant une veille journalière sur les risques de fuite. De plus, la Ville tend à réduire ses consommations d'eau pour l'arrosage des espaces verts. En effet, le service Espaces Verts a opté pour des plantes peu consommatrices en eau, la mise en place de gouttes à gouttes programmés dans certains massifs...

ZOOM ACTION

Utiliser les eaux souterraines et pluviales

L'utilisation des eaux souterraines et pluviales, ressource gratuite pour le lavage des voiries, permet d'éviter des prélèvements sur le réseau d'eau potable. La Ville réalise une étude hydrogéologique et historique pour un deuxième site de pompage d'eau souterraine, destiné au remplissage des laveuses de rue.



© Crédit photo PM



Projet prioritaire 4-5

Poursuivre l'engagement de la Ville en faveur de la biodiversité et des espaces verts tout en favorisant l'implication du grand public



CONTEXTE

La ville de Reuil-Malmaison bénéficie d'un environnement naturel remarquable avec 200 hectares de forêt, 120 hectares d'espaces verts, une coulée verte et 13 000 arbres le long de la voirie. La Ville œuvre au quotidien pour la préservation de la biodiversité, par la gestion écologique des espaces verts (notamment via la suppression des pesticides et l'introduction d'une activité apicole), la création du parc écologique Carrey-de-Bellemare, etc.

En parallèle, les habitants sont incités à pratiquer et redécouvrir les plaisirs et la convivialité du jardinage au naturel, avec les jardins familiaux et leur charte de pratique d'éco-jardinage. Ce travail d'information et de sensibilisation doit être pérennisé, tout en proposant de nouveaux services à la population pour permettre l'implication du plus grand nombre, pour exemple : l'Observatoire de la Biodiversité (opération pour les papillons et les escargots).

2 500 m²

de jardins familiaux

OBJECTIFS

- Préserver et valoriser les richesses naturelles et espaces verts
- Préserver la santé des jardiniers et de l'ensemble des Rueillois
- Améliorer le bien-être des habitants
- Continuer l'embellissement de la ville

ACTIONS

- Faciliter la mise en relation de propriétaires possédant un jardin avec des personnes volontaires souhaitant jardiner (notamment des jeunes)
- Redistribution des coupes de bois aux Rueillois
- Proposer aux Rueillois qui le souhaitent de récupérer puis replanter les plantes des massifs de la ville qui sont changées régulièrement
- Sensibiliser le public à l'aménagement écologique des jardins d'ornement et potagers (choix des arbres, arbustes, plantes vivaces et annuelles)
- Privilégier des espèces locales adaptées à l'utilisation et aux conditions d'implantation et favorables à la biodiversité et aux économies d'eau
- Réaliser une campagne de communication grand public sur l'usage des produits phytosanitaires afin de réduire ou cesser les traitements herbicides dans les rues
- Encourager les habitants à embellir leur quartier (fleurissement des petits espaces tels que le pied des arbres, bas des murs par les habitants, le bas de leur immeuble même sur le domaine public)
- Poursuivre l'expérimentation de l'activité apicole dans les espaces verts, les jardins familiaux, sur le toit des immeubles...
- Poursuivre les actions de sensibilisation dans les écoles par le jardinage pédagogique





Rueil, ville 4 fleurs, possède un patrimoine vert important et remarquable

Chaque année, de nouveaux aménagements sont conçus afin d'améliorer le cadre de vie des Rueil-lois (squares, aménagements sur voirie, etc.). La Ville s'engage à poursuivre les efforts menés afin de composer des espaces verts à la fois esthétiques et répondant aux critères de Développement Durable, tels que l'attrait pour la faune butineuse (abeilles, bourdons...) ou encore les économies d'eau. Pour cela la Ville a mis en place un groupe de travail au sein du service Espaces Verts afin de mutualiser les compétences sur les travaux neufs. Elle a également élaboré un plan pluriannuel pour le renouvellement des arbres et une démarche d'amélioration des lieux de promenades et abords de voirie dégradés.



© Crédit photo PM

ZOOM ACTION

Communiquer sur l'usage des produits pesticides

Les engagements du Grenelle de l'Environnement prévoient la diminution de 50% de l'usage des pesticides d'ici à 2018. C'est pourquoi la Ville s'engage à étudier la mise en œuvre de solutions alternatives et à communiquer auprès des Rueillois sur l'usage général des produits phytosanitaires (spécifiquement sur celui des herbicides utilisés sur les trottoirs) et d'en diminuer leur utilisation. Le nombre de traitement par herbicides des rues est passé de 5 à 2 par an. Seule une rue ne reçoit plus aucun traitement, en lien avec le projet "Fleurs de trottoir". La Ville souhaite étendre cette expérimentation, en premier lieu, sur une ou deux rues par village puis la généraliser. L'objectif est de faire accepter aux Rueillois la présence ponctuelle d'herbes sauvages (selon un barème d'acceptation), tout en mettant en œuvre des solutions alternatives de désherbage.



© Crédit photo CS

0

pesticide dans
les 33 parcs et
jardins de la ville

*Moi aussi,
j'agis...*

*Je participe
à des activités de
jardinage, seul, en
famille, ou entre
voisins.*

*Je fleuris mon
jardin, mon
balcon, le pied
de mon im-
meuble...*

ZOOM ACTION

Expérimentation apicole dans les espaces verts, les jardins et les toits d'immeuble

Depuis une trentaine d'années, partout en France (et dans le monde), en raison de l'usage intensif de pesticides, les populations d'abeilles sont largement menacées. Or, elles représentent un vecteur essentiel du maintien des écosystèmes. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les zones urbaines constituent donc parfois des zones plus favorables pour elles... d'autant plus quand tous les espaces verts sont gérés sans pesticide, comme à Rueil-Malmaison.

A son échelle, la Ville poursuit son action visant à sauvegarder les abeilles en aidant les apiculteurs rueillois à trouver des espaces pour installer leurs ruches. Certaines le seront sur les toits du T.A.M., du centre administratif Jean Mermoz de l'Hôtel de Ville, au Pavillon d'accueil des Bulvis ou encore à la ferme du Mont Valérien.



© Crédit photo CS



Projet prioritaire 4-6

Préserver et valoriser le patrimoine naturel existant



CONTEXTE

A une échelle globale, les menaces qui pèsent sur la biodiversité sont multiples et sérieuses. Elles concernent la destruction, la fragmentation et l'altération des habitats, l'introduction d'espèces exogènes, le changement climatique, etc. Ces enjeux planétaires se retrouvent à toutes les échelles de territoire, que l'on vive en ville ou à la campagne. La situation de Rueil-Malmaison en zone urbaine dense avec de nombreux parcs et forêt placent la ville au cœur d'une responsabilité particulière dans la protection des éco-systèmes. La Ville s'est engagée de longue date dans la préservation de ces espaces avec notamment la création du premier Parc Naturel Urbain de France.

Poursuivant ses actions de préservation du patrimoine naturel, la ville de Rueil-Malmaison souhaite ainsi valoriser et accroître les espaces naturels tout en sensibilisant la population à ces aspects.

740

hectares d'espaces
paysagers protégés (près
de la moitié du territoire
communal) dans le cadre
du parc naturel urbain,
créé en 2004

OBJECTIFS

- Préserver et valoriser les richesses naturelles et paysagères, et les espaces verts mis à disposition des Rueillois
- Améliorer le bien-être des habitants
- Continuer l'embellissement de la ville
- Valoriser et faire connaître aux habitants les richesses naturelles de notre territoire

ACTIONS

- Préserver le bois de St. Cucufa et sa biodiversité
- Valoriser la végétation des bords de Seine
- Accroître la préservation de la biodiversité dans la coulée verte au cœur du PNU
- Développer des actions de sensibilisation du grand public et des scolaires en matière de biodiversité
- Faire connaître au grand public la richesse de la biodiversité par le biais des nouveaux outils numériques

*Moi aussi,
j'agis...*

*Je profite et
respecte les
équipements et
espaces verts
de ma ville.*

*Je prends le temps de (re)
découvrir les paysages et les
espèces végétales et animales
présentes lors de mes bal-
lades en utilisant la documen-
tation et les outils mis à ma
disposition à l'Office
du Tourisme.*

*Je pratique le jardi-
nage écologique en
éliminant d'abord
les produits chi-
miques.*

ZOOM ACTION

Préserver la biodiversité dans la coulée verte au cœur du Parc Naturel Urbain

L'action vise à sauvegarder les milieux de vie sauvages des Gallicourts et à assurer le bon fonctionnement écologique des infrastructures naturelles. Pour y parvenir, la Ville révisé son plan de gestion différenciée, préconisant par exemple d'aménager des points d'accueil pour

le public, de mettre à jour les inventaires de suivi de la faune et de la flore, d'améliorer la diffusion des connaissances auprès du public...



© Crédit photo PM



© Crédit photo PM

Rueil est signataire depuis Juillet 2011 de la Charte Régionale de la Biodiversité

Depuis 22 ans, la Ville consacre des moyens importants à l'accueil et à l'encadrement d'activités de découverte de la biodiversité. La Ville entend lancer dans les prochains mois son plan local pour la biodiversité. Pour que chacun participe à cette préservation, la mise en place d'actions de sensibilisation valorisant la richesse locale est un préalable nécessaire. Ainsi, un nouveau projet d'animation de la Ferme du Mont Valérien sera proposé intégrant de nouveaux outils.



© Crédit photo CS

ZOOM ACTION

1^{er} prix dans la catégorie « préservation des espaces verts et mise en valeur des espaces verts, des paysages, de la biodiversité » dans le cadre du quatorzième grand prix de l'environnement des villes et territoires d'Ile-de-France en 2010

Création du parc écologique du Carrey-de-Bellemare valorisant la biodiversité en milieu urbain. Ce parc a permis la mise en place d'actions pédagogiques et d'un chantier d'insertion pour en assurer l'entretien.



Grand Prix de l'Environnement
Villes et territoires d'Ile-de-France



Projet prioritaire 4-7

Mettre en œuvre des projets éco-responsables



CONTEXTE

La prise en compte des enjeux du Développement Durable au quotidien implique l'évolution des politiques publiques et des projets afférents, depuis une simple réorganisation des pratiques jusqu'à la refonte profonde des méthodes de travail.

Le projet Ecolo-crèche® est un bel exemple de la démarche éco-responsable menée en interne. L'objectif est d'aider les crèches à réduire leur impact sur l'environnement.

L'éco-responsabilité peut aussi se développer à travers les achats publics : utilisation de matériaux issus du recyclage, ou à moindre impact environnemental, achat d'éco-produits, etc.

La ville de Rueil-Malmaison poursuit donc son objectif de développer des projets éco-responsables avec de nouvelles sources d'inspiration.

50%

de réduction des dépenses
en matériel pédagogique
(papier, peinture, colle...)
dans les Écolo crèche®

OBJECTIFS

- Démontrer la pertinence et la faisabilité de projets « éco-responsables », tant sur le plan environnemental que social, en les appliquant directement au niveau de la Mairie
- Continuer à progresser dans l'exemplarité des services municipaux

ACTIONS

- Poursuivre le projet Ecolo-crèche® et l'appliquer à toutes les structures petite enfance
- Accompagner les centres de loisirs dans l'élaboration de démarches type Agenda 21
- Utiliser des nouveaux matériaux et des matériaux issus du recyclage pour la voirie et les nouveaux bâtiments publics
- Développer les critères et exigences Développement Durable dans les cahiers des charges des marchés publics



Kit scolaire respectueux de l'environnement

*Moi aussi,
j'agis...*

*Je donne des sugges-
tions à mon conseil de
village pour développer
des projets éco-
responsables.*

*Je participe à des projets
de Développement Durable
dans les établissements
scolaires et de loisirs de
mes enfants.*



ZOOM ACTION

Les crèches peuvent elles aussi être écologiques !

Beaucoup d'initiatives ponctuelles étaient déjà menées en ce sens dans les établissements de la ville. Pour aller plus loin, depuis l'été 2011, la Ville de Rueil-Malmaison, accompagnée par l'association « AME » expérimente la démarche Écolo crèche®, au sein de deux établissements petite enfance, « La Farandole » et « Les Trianons ».

Son objectif ? Réduire l'impact environnemental de ces structures, mais aussi améliorer la qualité de vie et la santé des enfants et sensibiliser les tout-petits comme leurs familles à la protection de la planète.

Les actions mises en place sont extrêmement variées: nettoyage des locaux avec des produits d'entretien entièrement naturels, fabrication de colle ou de pâte à modeler maison, activités à partir de matériaux recyclés, réalisation d'un potager, réduction du gaspillage alimentaire, économies d'énergie...

Forte de cette expérience très positive, la Ville souhaite déployer la démarche sur l'ensemble de ses structures Petite Enfance.



© Crédit photo CS



© Crédit photo CS

2/3

de réduction des commandes de produits d'entretien et 1/3 de réduction des commandes de lessive, compensées par des achats de bicarbonate, du savon noir et du savon de Marseille très peu coûteux

ZOOM ACTION

Intégrer des critères Développement Durable dans les cahiers des charges des marchés publics

Dès lors qu'il passe un marché, l'acheteur public est responsable de la maîtrise de la qualité de la prestation, de son coût et de la limitation des impacts causés à l'homme ou à l'environnement pour sa réalisation. La Ville s'engage à intégrer des critères éco-responsables dans les cahiers des charges des marchés publics d'achat, assurer le suivi de la mise en œuvre de ces marchés, puis de communiquer sur les résultats tout en travaillant sur des expérimentations innovantes. Par exemple, la Ville utilise des produits d'entretien écologiques dans les écoles et les accueils de loisirs. Ces choix préservent l'environnement mais également de bonnes conditions de travail pour les agents d'entretien.



© Crédit photo CS

Utilisation de produits d'entretien écologiques



Projet prioritaire 4-8

Développer l'e-administration pour réduire les consommations de papiers et de consommables



CONTEXTE

Rueil-Malmaison poursuit son travail dans la voie de l'exemplarité, en étudiant les possibilités de développer plus conséquemment la dématérialisation des procédures et des documents administratifs, et ce afin de consommer moins de papiers et de consommables.

Cette orientation doit se poursuivre non seulement en interne mais aussi dans le cadre des services rendus aux administrés. Les bénéfices attendus sont à la fois une réduction de l'impact environnemental des activités de la ville et des économies réalisées, mais aussi une facilitation de l'accès aux procédures administratives.

8%

de réduction en un an de la consommation de papier de la mairie grâce à la dématérialisation des actes administratifs, aux nouvelles procédures d'envoi, ainsi qu'à l'application d'écogestes

ACTIONS

- Poursuivre la politique d'impression pour rationaliser les consommations de papiers et consommables informatiques
- Poursuivre la dématérialisation des procédures vers les administrés et rationaliser les consommations de papiers et consommables informatiques

ZOOM ACTION

OBJECTIFS

- Réduire les déplacements des administrés
- Réduire les besoins de « matière première »

La e-administration facilite les démarches administratives des citoyens tout en préservant les ressources

L'e-administration a pour objectif de rendre les services administratifs disponibles 24/24h et 7/7j par le biais d'échanges dématérialisés, via un portail Internet. Ce dispositif permettra de simplifier les démarches pour les administrés, de limiter les consommations de ressources (papiers et cartouches), de réduire les échanges de courriers papier et de limiter les besoins de déplacements en mairie, puisque le public pourra obtenir l'information en ligne.

La Ville s'engage dans cette voie, dans un premier temps, par l'acquisition des logiciels, suivie du déploiement de la plateforme interactive puis d'une formation des agents.



Moi aussi, j'agis...

Lorsque j'achète une imprimante, je suis attentif aux critères de rendement des consommables

Chez moi ou au travail : je limite l'impression des mails et documents voués à ne pas être conservés, je privilégie le recto-verso pour les impressions, je réutilise les feuilles imprimées en « brouillon »...

ZOOM ACTION

La politique d'impression de la Ville

Afin de rationaliser les consommations de papiers et de consommables informatiques, la Ville sensibilise ses agents sur la politique d'impression mise en place en communiquant par exemple, sur le paramétrage des photocopieurs et la dématérialisation d'invitations internes.



5

Rueil sensibilise au au Développement Durable tous les acteurs locaux

- *Projet prioritaire 5-1*
Former les habitants au Développement Durable et développer des animations spécifiques en lien avec l'Agenda 21
- *Projet prioritaire 5-2*
Poursuivre et améliorer la communication éco-responsable en interne des services municipaux
- *Projet prioritaire 5-3*
Développer l'éco-responsabilité des associations
- *Projet prioritaire 5.4*
Renforcer la pédagogie autour du recyclage et de la réduction à la source des déchets
- *Projet prioritaire 5.5*
Poursuivre l'animation de réseaux autour du Développement Durable

5

Rueil sensibilise au Développement Durable tous les acteurs locaux

La mise en œuvre des actions de l'Agenda 21 exige la participation et la mobilisation de tous les acteurs locaux, pour garantir aussi bien l'efficacité des actions que l'appropriation par tous de la politique de Développement Durable de la Ville. Les 4 précédentes orientations du plan d'actions l'ont bien montré : si la Ville peut agir en tant qu'administration exemplaire pour mener et inciter à la réalisation de projets Développement Durable, elle ne peut pas tout changer seule. La démarche de concertation des habitants, mise en œuvre pour l'élaboration de ce programme d'actions, en est une illustration.

Pour que Rueil-Malmaison poursuive son chemin vers une ville durable, le travail d'explication et de sensibilisation aux enjeux de la qualité de vie de ses habitants, de la cohésion sociale, de la préservation des ressources naturelles et de la lutte contre le changement climatique, reste donc une priorité absolue.

Le Développement Durable est l'affaire de tous, chacun peut agir à son niveau, car les petits ruisseaux font toujours les grandes rivières...



Projet prioritaire 5-1

Former les habitants au Développement Durable et développer des animations spécifiques en lien avec l'Agenda 21



CONTEXTE

Les habitants sont nécessairement partie prenante d'une politique de Développement Durable. C'est pourquoi la communication et la sensibilisation du plus grand nombre sont indispensables pour permettre l'implication de chacun et obtenir des résultats tangibles.

Consciente de l'impact des gestes quotidiens de chaque personne ou de chaque activité sur l'environnement, la ville met l'éducation à l'environnement et au Développement Durable au cœur de sa politique.

Chaque année, la sensibilisation et l'information des Rueillois sont menées à travers différents événements : conférences, stand Développement Durable sur les marchés, réunions publiques dans les quartiers avant chaque projet ou aménagement, articles dans le Rueil Infos... viennent ainsi rythmer l'année à Rueil-Malmaison. Les Rendez-vous du Développement Durable fédèrent à leur tour un grand nombre d'initiatives d'acteurs publics, associatifs, privés, avec plus de 3 000 visiteurs chaque année.

3500

visiteurs en 2013
aux Rendez-vous du
Développement Durable
au parc de Bois Préau

OBJECTIFS

- Rendre lisible la politique de Développement Durable et les actions mises en place
- Inciter les Rueillois au changement d'habitudes
- Eduquer, sensibiliser aux questions de Développement Durable
- Permettre l'appropriation de la politique de la ville en matière de Développement Durable par l'ensemble des habitants et acteurs de la ville

ACTIONS

- Sensibiliser au Développement Durable grâce à des conférences animées par des spécialistes, proposer de courtes formations et des soirées à thème
- Organiser des visites de sites caractéristiques et exemplaires
- Valoriser les richesses du Parc Naturel Urbain et les mettre à la portée des rueillois
- Sensibiliser les habitants aux éco-gestes. Poursuivre le défi "Familles à énergie positive"
- S'appuyer sur des événements existants pour y développer des animations autour du Développement Durable (fête des voisins, de quartier, écoles ...)
- Utiliser les théâtres et cinémas pour faire de l'information sur le Développement Durable
- Diffuser des exemples de bonnes pratiques (Rueil Info, bulletins des élus...)
- Mettre en place un concours annuel récompensant les initiatives les plus originales et/ou pertinentes en matière de Développement Durable réalisées par les habitants et les associations
- Poursuivre l'animation annuelle des Rendez-vous du Développement Durable
- Créer un personnage-mascotte pour l'Agenda 21 et pour promouvoir le Développement Durable auprès des enfants
- Organiser davantage de sorties scolaires à la Ferme du Mont Valérien

Sensibiliser les Rueillois aux enjeux du Développement Durable

Les Rendez-vous du Développement Durable, une page dans le Rueil-Infos, des conférences ponctuelles...mais ces actions de sensibilisation ne touchent pas tous les habitants ! Pour inciter les Rueillois au passage à l'action, la Ville veut élargir et diversifier la sensibilisation sur les différents domaines du Développement Durable, en proposant des formats diversifiés de conférences thématiques adaptées à un public non expert, en ajoutant une thématique Développement Durable aux événements existants, en diversifiant les lieux d'interventions...



ZOOM ACTION

Événement incontournable, les Rendez-vous du Développement Durable



Inaugurés en 2009, les Rendez-vous du Développement Durable sont l'occasion de rassembler les Rueillois autour de diverses thématiques liées à l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement. Professionnels, associations, Conseils de Village et services municipaux proposent des solutions innovantes en matière de réduction de la

consommation énergétique, de produits élaborés à partir de matières recyclées, mais aussi des denrées issues du commerce équitable ou des alternatives à l'utilisation de l'automobile.

Suscitant un intérêt croissant de tous les acteurs locaux, le nombre de visiteurs ne cesse d'augmenter : de 1500 visiteurs lors de la 1^{ère} édition à plus de 3500 Rueillois à la 5^{ème} édition des 6 et 7 avril 2013. La Ville poursuit et améliore ainsi l'animation de l'événement, devenu incontournable.

Je participe aux défis ludiques et conviviaux proposés aux habitants en matière de Développement Durable (notamment Familles à énergie positive).

J'informe des projets ou initiatives de Développement Durable, réalisés dans mon quartier, dans ma famille, dans mon entreprise... le service Développement Durable de la mairie.

Moi aussi, j'agis...

Je participe aux événements « Développement Durable » proposés par la Ville.



Projet prioritaire 5-2

Poursuivre et améliorer la communication éco-responsable en interne des services municipaux



CONTEXTE

Le Développement Durable modifie les méthodes de travail et incite à la transversalité des projets au sein des services municipaux. Les enjeux multiples (environnementaux, sociaux, économiques) nécessitent à la fois une compréhension et une adhésion des agents au Développement Durable. C'est pourquoi, un réseau d'agents référents (un référent par service) a été constitué en mairie afin de renforcer la sensibilisation du personnel municipal : économies d'énergies, tri des déchets, éco-conduite...

La mobilisation au quotidien des agents pour le bien-vivre des Rueillois s'est traduite par l'exposition « la Mairie s'engage durablement pour vous » en 2012, qui a mis en scène les agents dans leurs missions respectives. Cette initiative a été récompensée par le Prix IDEES 92 (Initiatives durables pour l'environnement, l'économie et le social dans les Hauts-de-Seine) organisé par le Conseil Général.



7

indicateurs globaux suivis par les référents Développement Durable pour évaluer les impacts des actions menées sur le territoire et dans les services municipaux

OBJECTIFS

- Impliquer les agents municipaux dans la politique de Développement Durable
- Accompagner le changement d'habitudes des agents

ACTIONS

- Elaborer une charte de Développement Durable pour l'organisation des événements municipaux
- Développer la communication interne sous forme électronique
- Créer en interne un événement fédérateur et convivial autour du Développement Durable
- Mieux formaliser les retours des référents Développement Durable auprès de leurs services
- Renforcer les responsabilités prises par les référents Développement Durable dans leur service
- Sensibiliser régulièrement le personnel communal aux éco-gestes

Moi aussi, j'agis...

En tant qu'agent, je transmets à mes collègues mes bonnes pratiques en matière de Développement Durable.

En tant qu'agent, je participe aux formations « Développement Durable » organisées par la mairie.

En tant qu'agent, je configure l'imprimante en recto-verso et j'imprime seulement les documents importants.

En tant qu'agent, je privilégie la communication dématérialisée dès que c'est possible.

ZOOM ACTION

Rueil sensibilise régulièrement le personnel communal aux éco-gestes

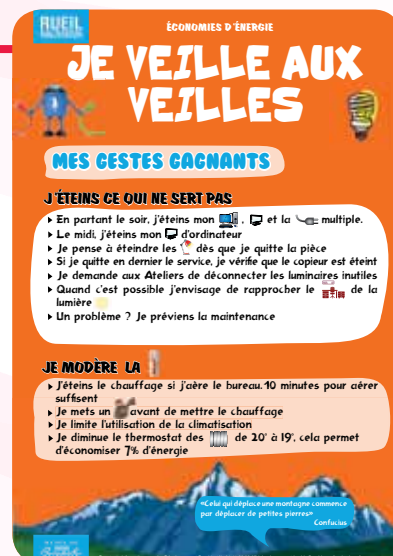
Engagée dans une démarche de Développement Durable, la Ville se doit d'être exemplaire dans ses pratiques internes. Par le biais du Service Développement Durable et du réseau de Référents Développement Durable des services, les agents sont régulièrement sensibilisés à des actions bénéfiques aussi bien sur le plan écologique que sur le volet économique. Une campagne de communication autour des écocgestes est lancée depuis juillet 2012. Cette sensibilisation s'effectue autour de 5 thématiques : la gestion de l'eau, la réduction et le tri des déchets, la consommation d'énergie, les impressions/la consommation de papier et l'éco-mobilité.



Crédit photo CS



Crédit photo SDD



à l'activité du service. Il a pour rôle de communiquer au service Développement Durable les informations sur les projets du service entrant dans une démarche de Développement Durable. Il participe à des réunions d'échanges et d'information avec les autres référents afin de mutualiser les compétences et de trouver des solutions communes. Il est le relais des actualités relatives au Développement Durable auprès de ses collègues, et s'appuie sur des supports de communication internes tels la lettre Zoom DD et les mails du réseau.

ZOOM ACTION

Création du réseau des Référents Développement Durable en mai 2009

Un Référent Développement Durable est un agent volontaire au sein d'une direction ou d'un service. Contact privilégié avec le service Développement Durable, il met en place des projets écoresponsables, transversaux ou spécifiques



51

agents volontaires "Référents Développement Durable" au sein des services municipaux



Projet prioritaire 5-3

Développer l'éco-responsabilité des associations



CONTEXTE

Les associations sont des acteurs essentiels de la vie locale qui par leurs activités concernent de nombreux Rueillois dans leur vie quotidienne. Qu'elles agissent en faveur de l'éducation ou du lien social, du sport ou de la culture, les associations sont riches de bénévoles motivés et courageux. De par leurs activités et leur structuration, les associations œuvrent directement ou indirectement pour le Développement Durable de la ville. Les associer dans le projet Agenda 21 saison 2 était par conséquent une évidence. Il s'agit ainsi de leur proposer des collaborations avec les services de la Ville en matière de Développement Durable, mais également de les inciter à des pratiques plus responsables.

564

associations à Rueil

OBJECTIFS

- Sensibiliser et former les associations locales au Développement Durable
- Rendre les associations exemplaires en matière de Développement Durable

ACTIONS

- Proposer des formations au Développement Durable pour les associations
- Inviter chaque association à choisir un correspondant Développement Durable qui sera l'interlocuteur de la Ville
- Instaurer des critères de Développement Durable dans l'attribution des subventions (éco-conditionnalité des aides)
- Favoriser la mise en relation entre associations œuvrant dans le Développement Durable et les habitants en recherche d'engagement



© Crédit photo CS

3 676

bénévoles engagés à Rueil

Moi aussi, j'agis...

Je participe à la vie locale en devenant bénévole dans une association.

En tant que membre associatif, je deviens correspondant Développement Durable de mon association.

27 830

adhérents aux associations à Rueil



Projet prioritaire 5-4

Renforcer la pédagogie autour du recyclage et de la réduction à la source des déchets



CONTEXTE

La ville de Rueil-Malmaison facilite le tri des déchets en équipant progressivement les quartiers d'aménagements adaptés tels que les colonnes enterrées au pied des immeubles en remplacement des conteneurs de collecte (Plaine Gare, Mazurières, Centre Ville...). En parallèle, des mesures d'accompagnement des habitants doivent être menées régulièrement pour garantir l'efficacité du tri et renforcer la pédagogie autour de la démarche.

ACTIONS

- Sensibiliser et former les habitants au tri des déchets et à leur réduction à la source
- Organiser des visites "découverte" du centre de tri
- Sensibiliser au recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

OBJECTIF

Accentuer la sensibilisation auprès de la population pour que bien trier devienne un geste quotidien et spontané



© Crédit photo AMC

Moi aussi, j'agis...

Je participe à des visites « découverte » du centre de tri pour bien assimiler les consignes de tri sélectif de ma Ville.

Je trie correctement tous mes déchets en suivant le mode d'emploi "trier mieux, trier plus" disponible sur le site Internet de la Ville.

Je rapporte aux vendeurs mes déchets d'équipements électriques et électroniques selon le principe du "1 achat pour 1 produit à recycler".

Mention dans la catégorie « Gestion et traitement des déchets, valorisation et prévention » dans le cadre du Grand Prix de l'environnement des villes et territoires d'Ile-de-France en 2010 pour l'ensemble du dispositif d'amélioration de la qualité du tri par l'installation de 1500 composteurs chez les particuliers, l'amélioration de la collecte sélective en habitat vertical grâce à la mise en place de colonnes enterrées.



Grand Prix de l'Environnement
Villes et territoires d'Ile-de-France



Projet prioritaire 5-5

Poursuivre l'animation de réseaux autour du Développement Durable

CONTEXTE

L'efficacité des réseaux en matière de Développement Durable n'est plus à démontrer. Les échanges et partages d'expériences sont les moteurs de la réussite de la politique de Développement Durable.

Qu'il s'agisse des Correspondants Développement Durable de chaque Conseil de Village, des agents Référents Développement Durable au sein des services municipaux, ou des entreprises, toutes les forces vives du territoire sont mobilisées pour construire le Rueil-Malmaison de demain.

La Ville doit continuer à jouer un rôle d'impulsion et d'animation de ces réseaux pour assurer leur pérennité et garantir la multiplication des projets allant dans le sens du Développement Durable.

12

Conseils de Village. Pour chacun, un Correspondant Développement Durable accompagné d'une commission mobilisée dans des projets éco-citoyens d'intérêt général

ACTIONS

- Poursuivre le soutien aux projets portés par les correspondants DD
- Initialiser des ateliers Agenda 21 réunissant les Correspondants et les Référents Développement Durable

OBJECTIFS

- Garantir la multiplication des initiatives et projets de Développement Durable
- Fédérer l'ensemble des acteurs autour du Développement Durable



Moi aussi, j'agis...

Je m'implique dans la construction de ma ville durable en devenant correspondant Développement Durable.

Je partage mon expérience en participant aux Rendez-vous du Développement Durable, aux instances de démocratie locale...

Je prends connaissance des projets éco citoyens existants : Trier mieux trier plus, Thermie, Familles à énergie positive, Pédival, Fleurs de trottoirs, Groupage d'achat de vélos.

ZOOM ACTION



Rueil accompagne et soutient les projets portés par les correspondants DD

Le réseau des commissions Développement Durable a été créé en 2006. On compte une commission dans chacun des 12 villages, pour laquelle un correspondant est le relais privilégié avec le service Développement Durable. Les correspondants sont les ambassadeurs auprès des Rueillois et de leur Conseil de Village, des bonnes pratiques et des informations relatives au Développement Durable. Ils peuvent proposer des projets pilotes spécifiques à un seul village ou à une échelle plus large sur plusieurs villages.

Qu'est-ce que le projet THERMIE ?

Le projet THERMIE est né à l'initiative du correspondant Développement Durable du village Plateau souhaitant partager l'expérience de rénovation énergétique de sa maison. Ce projet vise à accompagner les propriétaires rueillois dans la rénovation énergétique de leur copropriété ou maison individuelle.

L'association locale de consommateurs ainsi créée, THERMIE, propose en partenariat avec la Ville :

- un accompagnement assurant un montage technique et financier efficace, adapté aux besoins des propriétaires ;
- une mise en relation avec un réseau de professionnels confirmés et partenaires du projet ;
- une réduction des coûts de la démarche, grâce à la négociation de prix collectifs auprès des artisans (objectif de -30%).

Ce projet pilote a pour objectif de parvenir à la rénovation d'au moins 15 maisons et 3 copropriétés d'ici à 2014 (plus de 150 logements).



Fleurs de Trottoir, cela embellit le quartier et c'est bon pour la planète !

C'est une démarche initiée par le Conseil des Village Mont-Valérien, qui consiste à planter des fleurs autour des arbres de la rue de la Procession. Ce projet est mené avec les enfants et adultes du quartier ainsi qu'avec les jeunes de l'établissement EMPRO. Ses bénéfices: partage, embellissement et respect de l'espace public.



Poursuivre le projet « Familles à énergie positive »

En 2012, le service Développement Durable et les correspondants Développement Durable des Conseils de Village, ont mis en place la saison 1 de « Familles à énergie positive » (FAEP), projet initié dès 2008 en France par l'association Prioriterre. Par équipes, les familles, menées par un capitaine, relèvent le défi de réaliser au minimum 8% d'économie d'énergie sur leurs consommations de gaz, d'électricité ou/et d'eau... et uniquement grâce à la mise en place d'éco-gestes.



Notre ville évalue



1. Une politique d'évaluation

2. Indicateurs de suivi

3. Un indicateur permettant de mesurer l'engagement des habitants

1 - Une politique d'évaluation

L'Agenda 21 saison 2 est une démarche vivante. Loin d'être un document figé, il constitue un réel outil de pilotage qui s'inscrit dans le principe d'amélioration continue. En effet, par le biais d'une évaluation régulière des actions et de leurs effets, l'Agenda 21 doit permettre d'améliorer la mise en oeuvre des actions et de les ajuster si nécessaire.

Chaque action inscrite dans l'Agenda 21 est déclinée dans une « fiche-action », document de travail des services municipaux qui permet de définir et de suivre les objectifs et les moyens affectés pour la mise en oeuvre de l'action. Chaque « fiche-action » favorise l'évaluation de l'action par la mise en place d'indicateurs de suivi qui permettent de quantifier les résultats obtenus et d'identifier aisément les réussites comme les points de vigilance. Les pages suivantes offrent un aperçu des indicateurs permettant d'évaluer la démarche Agenda 21.

Enfin, la démarche d'amélioration continue repose également sur un mode de gouvernance participatif, favorisant les échanges entre les services municipaux en charge de la mise en oeuvre des actions et les instances en charge du suivi de la démarche.



2 - Indicateurs de suivi

De la concertation, sont ressortis des indicateurs synthétiques et significatifs, permettant d'évaluer dans le temps les impacts des actions menées. Il s'agit de pouvoir suivre et analyser l'évolution de quelques grandes données territoriales, et de vérifier que l'engagement sur la trajectoire de la durabilité porte bien ses fruits.

Ces indicateurs sont en cours de construction et seront renseignés régulièrement par les services municipaux. Les indicateurs présentés ci-dessous en sont un extrait.

1^{er} Orientation stratégique

Projet prioritaire 1-1

Nombre de lignes de Pédival

Projet prioritaire 1-3

- **Nombre de jours par an où l'indice de qualité de l'air est bon à très bon**
- **Nombre de zones calmes sur le territoire**

2^{ème} Orientation stratégique

Projet prioritaire 2-5

Proportion des bénéficiaires de l'Epicerie sociale ayant été sensibilisés

Projet prioritaire 2-4

Proportion des espaces publics rendus accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (voirie, transports en commun, établissement recevant du public)

Projet prioritaire 2-6

Nombre d'heures cumulées d'accueil de personnes en insertion professionnelle dans le cadre des marchés publics

Projet prioritaire 2-7

- **Nombre de Rueillois actifs travaillant à Rueil-Malmaison**
- **Nombre de propositions d'emploi Développement Durable émanant du « Tremplin vers l'entreprise »**

3^{ème} Orientation stratégique

Projet prioritaire 3-3

- **Economies réalisées annuellement par les familles participant au défi "Familles à énergie positive"**
- **Nombre de foyers ayant réalisé des travaux d'efficacité énergétique dans leur logement dans le cadre du projet Thermie**

Projet prioritaire 3-4

- **Consommation énergétique des bâtiments municipaux**
 - **Tonnes de CO₂ émises pour les déplacements professionnels des agents municipaux**
- **Part des agents venant en transport en commun et en mode doux**

Projet prioritaire 4-1
Taux de refus de tri

Projet prioritaire 4-2
**Poids des déchets collectés par habitant
et par catégorie de déchets**

Projet prioritaire 4-4
**Volume d'eau de source récupérée pour le nettoyage de la voirie
et l'arrosage des espaces verts**

Projet prioritaire 4-7
Consommation de papier des services municipaux

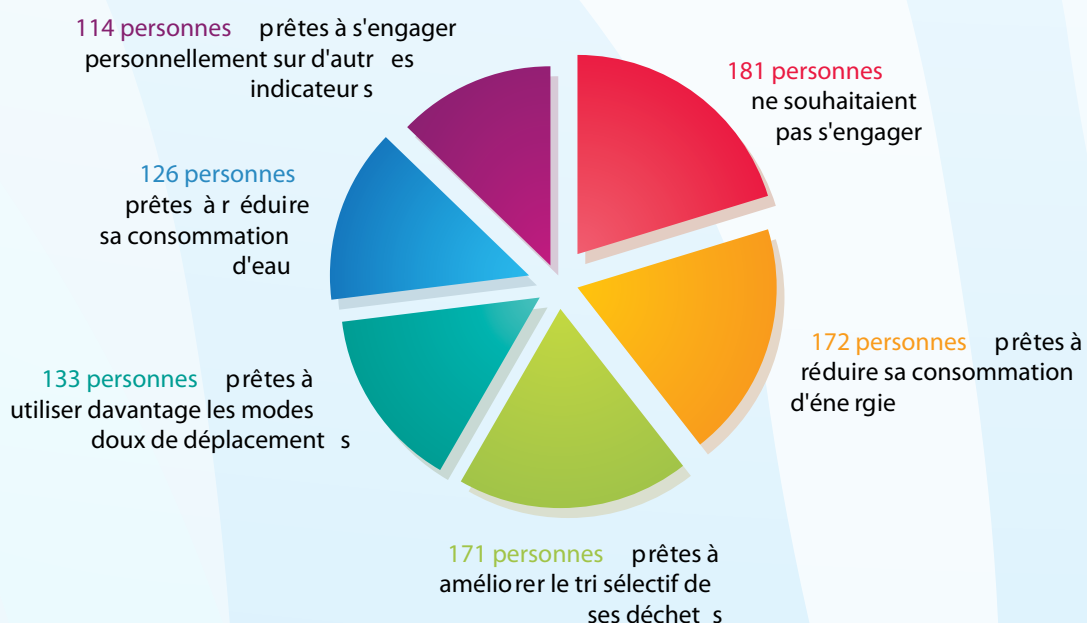
Projet prioritaire 5-1
Nombre de participants au défi Familles à énergie positive

Projet prioritaire 5-2
**- Nombre d'événements organisés par la Mairie de manière éco-responsable
- Nombre et thématiques des projets portés
par les référents Développement Durable**

3 - Un indicateur permettant de mesurer l'engagement des habitants !

La grande enquête publique diffusée en fin d'année 2012 a permis de recueillir les priorités d'actions souhaitées par les habitants. Une des questions était en outre de préciser le niveau d'engagement souhaité des Rueillois. Plus de 650 réponses ont confirmé que les Rueillois étaient prêts à s'engager massivement et à titre personnel en faveur du Développement Durable.

Face au succès rencontré par cette initiative, il a été choisi de démarrer dans un premier temps sur un indicateur concernant la performance énergétique des bâtiments avec les Rueillois et les agents de la Ville.



CHACUN DE NOUS PEUT AGIR SIMPLEMENT !



- Je ne jette aucun déchet dans l'espace public : les poubelles ou mes poches sont là pour ça
- Je respecte les équipements publics ou collectifs et je signale à la mairie leurs détériorations
- J'aère quotidiennement mon logement afin de préserver la qualité de l'air intérieur
- Je limite l'utilisation de produits d'entretien polluant et non respectueux de l'environnement
- J'évite la pollution sonore

- Je participe à une action de solidarité
- Je rends service à mes voisins et suis attentif et vigilant
- Je pratique l'échange de savoirs et le partage d'équipements de jardinage ou du quotidien



- Je favorise la marche ou le vélo classique ou électrique pour mes déplacements de proximité
- Je propose et pratique le covoiturage
- Je contrôle mes consommations annuelles d'énergie et d'eau et recherche les économies possibles
- J'achète des produits de saison locaux et utilise les services d'artisans de proximité

- Je récupère l'eau pluviale et l'eau de lavage des légumes pour l'arrosage des pots de fleurs et du jardin
- J'équipe mes robinets et ma chasse d'eau de réducteurs d'eau
- Je trie correctement et régulièrement tous mes déchets tout en essayant d'en réduire la quantité
- Je recycle les objets dont je n'ai plus l'usage via les filières spécialisées (déchetteries, recyclerie, Relais...)
- Si j'ai un jardin je limite au maximum l'utilisation de produits phytosanitaires



- Je participe à des actions de promotion du Développement Durable, de l'Agenda 21 lors des manifestations et points rencontres
- Je consulte les conseils de Village sur les projets Développement Durable proposés aux habitants
- Je sensibilise mes voisins aux bonnes pratiques
- Je sensibilise et explique aux enfants les enjeux du Développement Durable

*21 gestes pour le 21^{ème} siècle
proposés par les correspondants Développement Durable
des conseils de village*